



# ECOLE NATIONALE DES SOUS-OFFICIERS D'ACTIVE

# G.P.C.



[Menu principal](#)

[Sommaire](#)

## **RI 1    COMPRENDRE LE MONDE DE 1945 À NOS JOURS**

- I    La guerre froide
- II   Les relations internationales depuis 1989
- Conclusion

## **RI 2    LES INSTITUTIONS FRANÇAISES**

- I    Le cadre institutionnel
- II   Les pouvoirs exécutifs et législatifs
- III  Les collectivités territoriales
- Conclusion

## **RI 3    LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE**

- I    Une population de plus en plus âgée et fortement urbanisée
- II   La France des actifs occupés et des chômeurs
- III  Les inquiétudes d'une société marquée par l'exclusion
- Conclusion

## **RI 4    CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES**

- I    Qu'est-ce que l'Union européenne ?
- II   Les institutions européennes
- III  Les défis de l'Union

## **RI 5    LA FRANCE ET L'EUROPE**

- I    La place de la France dans la construction européenne
- II   L'Union européenne : une chance pour la France ?
- III  L'Union européenne : un handicap pour la France ?
- Conclusion

## **RI 6    LA FRANCE DANS LE MONDE**

- I    Historique de la présence française dans le monde
- II   L'influence de la France
- III  Le poids de la France
- Conclusion

[SUITE SOMMAIRE =>](#)

## **RI 7 L'OTAN ET LA SECURITE EUROPEENNE**

- I La création de l'OTAN
- II Les structures de l'OTAN
- III L'OTAN et l'Europe : entre défense commune et sécurité collective
- Conclusion

## **RI 8 LE FONCTIONNEMENT DE L'ONU**

- I La création de l'ONU
- II Les structures de l'ONU
- III Le bilan des actions de l'ONU
- Conclusion

## **RI 9 LA FRANCE ET L'ONU**

- I Historique des relations entre la France et l'ONU
- II La France au sein de l'ONU
- III La place de l'armée française au sein des missions de l'ONU
- Conclusion

## **RI 10 LES GRANDES INSTANCES INTERNATIONALES**

- I Les grands principes régissant les instances internationales
- II Présentation des principales organisations intergouvernementales
- III Quelles perspectives pour les organisations internationales ?
- Conclusion

## **GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX SIGLES UTILISÉS POUR LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

[<= DEBUT SOMMAIRE](#)

[Page précédente](#)

[Menu principal](#)

[Page suivante](#)

# RI 1 : COMPRENDRE LE MONDE DE 1945 A NOS JOURS

**BUT** : Présenter l'évolution des relations internationales depuis 1945 et le passage d'un monde bipolaire à une sorte de désordre mondial. On insistera sur comment le monde a échappé à plusieurs reprises à une guerre totale, et sur les facteurs qui ont engendré l'organisation actuelle.

**INTERETS** : Connaître les tenants et les aboutissants des principales crises modernes

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'Europe de l'Ouest a perdu en partie sa suprématie : avant 1939, l'Europe est le moteur de la politique internationale ; en 1945, elle doit compter sur le «partenaire américain» ou le «camarade russe». Cette redistribution des pôles de puissance et de décision est fondamentale : elle rabaisse l'Europe au même titre que le reste du monde, c'est à dire au rang d'un enjeu entre les supergrands.

Plusieurs facteurs vont modifier cette hiérarchie mondiale, et biaiser le système bipolaire pour donner naissance à une organisation mondiale plus confuse.

Expliquer comment s'est produite cette évolution nous permettra de mieux comprendre les crises actuelles et l'émergence d'organisations intergouvernementales telles que l'Union européenne.

## I – La Guerre Froide

Définition : Rapport conflictuel entre les deux principaux acteurs du jeu international, afin qu'ils puissent asseoir leur domination et assurer leur sécurité par des moyens tant politiques, économiques, idéologiques que militaires.

### **1.1- La mise en place d'un monde bipolaire (1947-1963)**

#### ***1.1.1- La déchirure de l'Europe :***

L'association des Etats-Unis et de l'URSS face à un agresseur commun, l'Allemagne, a masqué l'opposition idéologique. La fin de la guerre voit se réinstaller un climat de méfiance.

#### *a - La rupture de 1947 :*

*Causes* : problème d'ajustement des frontières (notamment polonaises) ; question du statut politique allemand ; propagation du communisme dans les pays d'Europe centrale et balkanique ; nécessité de reconstruction.

*Conséquence* : séparation physique accentuée par une opposition doctrinale :

- politique de «containment» de Truman par le plan Marshall et la création de l'OTAN en 1949 (10 Etats européens + Etats-Unis et Canada)
- doctrine Jdanov : le monde est divisé entre impérialistes et démocraties anti-impérialistes ; création du «Kominform» (réseau de partis communistes des pays de l'Est + France et Italie).

#### *b - Les démocraties populaires :*

Pologne, Tchécoslovaquie (coup de Prague en 1948), Hongrie, Roumanie, Bulgarie, Albanie passent à l'Est

#### *c - Les deux Allemagnes, symbole de la division de l'Europe :*

La RFA est créée le 8 mai 1949 : RFA (Adenauer chancelier) ;  
La RDA, le 7 octobre 1949.

### **1.1.2- La Guerre Froide devient mondiale :**

#### *a - Extension à l'Asie :*

1<sup>er</sup> octobre 1949 : la Chine devient démocratie populaire grâce à Mao Ze Dong.  
Guerre de Corée (1950-53).

#### *b - La nouvelle dimension à la confrontation :*

La guerre d'Indochine (1945-1954) prouve que les pays européens n'ont plus de poids dans les relations internationales. La mort de Staline (1953) accélère les mouvements émancipateurs au Laos, Cambodge, Vietnam.

#### *c - Nouvelle donne géostratégique :*

- renforcement des systèmes de défense par la constitution des blocs : la CED échoue, mais l'OTAN s'affirme (intégration de la RFA en 1955). En réponse, les Russes conçoivent le pacte de Varsovie en mai 1955.
- l'arme atomique : les Etats-Unis la possèdent dès 1945, l'URSS en 1949 ; la bombe H en 1952 pour les premiers, en 1953 pour la seconde.

### **1.1.3- La bipolarisation :**

#### *a - Deux systèmes s'affrontent :*

- le modèle stalinien imposé aux démocraties populaires, qui repose sur le collectivisme, la planification autoritaire centralisée et l'industrialisation à tout prix.

- le modèle américain se diffuse plus indirectement et plus efficacement par la culture («american way of life») et le développement de la société de consommation (libéralisme).

*b - Les deux blocs se structurent :*

*Ouest :* OEEC (créée en 1948, pour répartir l'aide américaine) + ANZUS (1951 : Australie, Nouvelle Zélande, Pacifique Sud) + OTASE (1954 : alliance type OTAN des pays du Sud-Est asiatique incluant également les Etats-Unis, le Royaume Uni, l'Australie et la France).

*Est :* le Kominform ; le pacte de Varsovie (1955).

#### **1.1.4- A la recherche de nouveaux équilibres (1953-1963) :**

Dégel des relations internationales avec Khrouchtchev. En 1955, l'Autriche accède assez facilement à l'indépendance. Cependant, l'équilibre par la terreur demeure et une nouvelle course débute : celle à l'espace.

Ces nouveaux enjeux écartent les deux puissances des Etats périphériques, qui en profitent pour s'affirmer. Cela se concrétise lors de la conférence de Bandung de 1955 pour défendre les intérêts des Etats non alignés. C'est dans ce contexte que se déroule la crise de Suez (1956).

Malgré cette entente occasionnelle, les Russes, cherchant à récupérer Berlin ouest, édifient le mur après le refus des Nations Unis de le leur céder (1961). Y succèdera enfin, en 1962, l'affaire des missiles cubains, dernière crise grave de la Guerre Froide.

#### **1.2- La détente ou l'émergence d'un monde multipolaire (1963-1975)**

##### **1.2.1- L'apogée de la détente :**

*a - L'apaisement nucléaire :*

L'arme atomique a instauré une nouvelle stratégie : la dissuasion. Sachant le risque d'une guerre nucléaire, les grandes puissances s'accordent pour en limiter le développement : en 1963, accord contre les essais nucléaires dans l'atmosphère et sous la mer ; négociations de non-prolifération aboutissant à SALT I (strategic arms limitation talks) en 1972. But : contrôler les aires d'influence et les échanges internationaux par rapport aux intérêts de chacun.

*b - Des affrontements périphériques perdurent :*

En 1960 : guérilla dans le Sud Vietnam et intervention américaine (jusqu'en 1973).

*c - De la détente à l'entente :*

Les relations commerciales entre les deux pays explosent dans les années soixante-dix (valeur commerciale de 1971-79 multipliée par 15). On assiste aussi à une collaboration spatiale. On s'entend sur le sort de l'Allemagne. La conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), à Helsinki en 1975, permet de s'accorder sur un statu quo des limites territoriales, sur le principe de non-ingérence, sur le développement de la coopération économique et culturelle, et sur la réaffirmation des droits de l'Homme.

### **1.2.2- L'éclatement des blocs**

a - *Trois relations avec le Tiers Monde* : Désintérêt - Champ d'affrontement - Intérêt économique

b - *Les nouveaux pôles occidentaux* :

C'est la construction de l'Europe (CEE créée le 25 mars 1957). De plus, le Général de Gaulle, ayant doté la France de l'arme nucléaire dès 1960, la retire en 1966 du commandement intégré de l'OTAN.

c - *Contestation à l'Est et au delà* :

Tchécoslovaquie en 1948. Pologne et Hongrie en 1956. La Chine rompt avec l'URSS en 1959 pour des raisons essentiellement idéologiques. Printemps de Prague en 1968 et émeutes en Pologne en 1970.

### **1.3- La nouvelle donne internationale (1975-1989)**

#### **1.3.1- Vers une seconde Guerre Froide ?**

a - *Le dérèglement économique* :

Les crises pétrolières de 1973 et 1979 ont engendré le repli des économies et **diplomatiques**. Les partenaires d'hier sont devenus des concurrents. On s'achemine vers une guerre économique comptant de nouveaux acteurs : Japon et NPI (Taiwan, Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, Malaisie, Thaïlande, Indonésie, Philippines).

b - *L'expansion russe et la réaction américaine* :

Elle se situe en Amérique centrale (Guatemala, Salvador, Nicaragua), en Asie (Afghanistan), en Afrique (Ethiopie, Namibie, Angola). Début des années 80, l'URSS possède des bases militaires dans 17 pays d'Afrique.

Après une politique d'apaisement de J. Carter, R. Reagan relance la diabolisation du communisme reprend la course aux armements. On assiste à l'affaire des Euromissiles (1977-1983).

#### **1.3.2- La fin de la Guerre Froide**

a - *Gorbatchev et la nouvelle détente* :

A partir de 1985, Gorbatchev entame une politique de paix et de rapprochement, et favorise le retour aux libertés dans les pays Est européens. Cela se traduit par la signature de divers accords, notamment sur le désarmement nucléaire et la limitation des armes conventionnelles : Traité de Washington sur la destruction des missiles moyenne portée (>500 km), traité sur les armes chimiques (1989 et 1993), libre survol des espaces aériens de l'OTAN et du pacte de Varsovie (décembre 1989), sur les Forces Conventionnelles (1990), START I (Strategic Arms Limitation Talks, armes nucléaires, 1991) et II (1993 : disparition de 2/3 d'ogives)...

Il commande au retrait des soldats russes d'Afghanistan en 1989.

Faits internes : la volonté de restructurer (Perestroïka) l'Etat et la société, ainsi que l'appareil de production. Volonté de transparence (Glasnost) en donnant plus de libertés et d'informations.

b - *Le printemps polonais et hongrois et l'automne des peuples :*

La Pologne est secouée par des révoltes populaires dans les années 80 (Lech Walesa en devient le président en 1990). En Hongrie et en Bulgarie, des élections libres ont lieu la même année. En Tchécoslovaquie, c'est la révolution de velours (1989). En Roumanie, Ceausescu est renversé et exécuté en décembre 1989. Le 9 novembre 1989 tombe le mur de Berlin.

c - *La fin du système soviétique :*

L'URSS succombe définitivement en 1991 avec l'élection de Boris Eltsine à la tête de la Russie, Etat dominant la Communauté des Etats Indépendants (CEI). Le communisme demeure cependant une force politique importante en Europe (France, Italie). La CEI et la crise Tchétchène (1991-96) montre tout de même la volonté russe de contrôler ses anciens «vassaux».

## **II – Les relations internationales depuis 1989**

La fin de la Guerre Froide aurait dû conduire à la stabilisation de la paix dans le monde. Pourquoi n'est-ce pas le cas ? Quels moyens et quelles perspectives peut-on trouver dans le règlement des conflits présents et à venir ?

### **2.1- L'évolution des conflits depuis la fin de la Guerre Froide :** **entre changements et permanences**

La guerre froide a masqué certaines crises périphériques (Érythrée, Soudan, Timor, Irian Jaya...), mais sa fin a permis l'émancipation plus ou moins douloureuse de peuples et de minorités jusque là soumises au système soviétique. Les conflits inter étatiques se raréfient, remplacés par des affrontements internes (Kosovo, Rwanda), contre lesquels les organisations internationales ont du mal à lutter.

Typologie des crises actuelles :

- De minorité : c'est l'opposition entre un groupe majoritaire et une cellule minoritaire qui lutte pour faire valoir ses droits. Ex : Soudan (Sud), Irak, Inde (Assam), Birmanie, Indonésie, Sri Lanka
- Les séparatistes : ils font la guerre pour l'indépendance. Ex : Irlande du Nord, Sénégal (Casamance), Turquie (Kurdistan), Russie (Tchéchénie), Sri Lanka, Inde (Cachemire), Indonésie (Timor Est), Papouasie (Bougainville)
- De lutte pour le pouvoir (les plus répandus). Ex : Algérie, Libéria, Sierra Leone, Somalie, Ouganda, Burundi, Rwanda, Zaïre Est, Irak (Kurdes), Afghanistan, Tadjikistan, Cambodge, Pérou, Colombie
- De lutte pour le contrôle exclusif d'un territoire (de ses ressources, pour sa position géographique, sa population). Ex : Nigeria / Cameroun (pétrole), Liban Sud / Israël (sécurité frontalière), Bosnie (épuration ethnique donc contrôle de population)

## **2.2- Concurrence et solidarité internationale :**

### **entre balkanisation, régionalisation et universalisme**

Si le XIX<sup>e</sup> siècle est caractérisé par la réduction du nombre d'entités politiques, le XX<sup>e</sup> est marqué par une nette prolifération du nombre d'Etats sur la scène internationale (balkanisation). Paradoxalement, cette division s'accompagne d'un élan de coopérations et d'associations internationales.

#### **2.2.1- La balkanisation**

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la constitution des grands empires, les mouvements d'unification (unité italienne et allemande), puis la colonisation ont engendré la réduction d'unités politiques sur la planète. Le XX<sup>e</sup> siècle connaît un phénomène inverse. Ce morcellement peut s'avérer source d'instabilité s'il donne naissance à des Etats trop faibles, incapables d'assurer leur propre défense ou de garantir des moyens d'exister.

Les facteurs sont simples : droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (Kosovo, Tchétchénie). Motifs ethniques et religieux. Aspect économique (Slovénie, Biélorussie, Ukraine, Tchéquie). Ce mouvement d'indépendance a souvent un effet boule de neige (cf. Ex-Yougoslavie). Mais paradoxalement, si la miniaturisation des Etats peut favoriser la prospérité, elle implique en fait la nécessité du regroupement. C'est ainsi que se forment de plus en plus d'organisations internationales, produisant une sorte de régionalisation à l'échelle planétaire.

#### **2.2.2- La régionalisation**

Explication : la mondialisation se caractérise par l'interdépendance des Etats, et surtout de leurs économies (et peut-être bientôt de leurs forces armées). La nécessité de la rentabilité maximale oblige chaque Etat à exploiter ses ressources et développer ses savoir-faire pour les échanger à moindre coût contre ceux d'autres Etats (division internationale du travail). Pour faciliter ces échanges, se sont constitués des ensembles de pays (Union Européenne, ALENA). Eparpillement et agglomérations sont alors complémentaires : la sécurité qu'offre l'appartenance à une organisation internationale permet justement à un pays de se détacher d'une partie de son territoire.

Le danger de cette logique, c'est que si un pays n'appartient pas à l'un de ces grands groupes, il se trouve exclu des principaux courants d'échanges et de prospérité mondiaux. S'appauvrissant, il favorise l'émigration et l'instabilité. D'où la tendance au renforcement de la solidarité internationale et à l'élargissement des organisations inter-étatiques (comme au sein de l'UE).

La mondialisation rapproche certains Etats entre eux et en éloigne d'autres. C'est pourquoi sont en train de se développer des organisations à vocation universelle, visant à réduire les disparités de richesses entre les Etats (ONU).

## **2.3- Quelques autres enjeux de demain**

### **2.3.1- A la recherche d'un modèle idéologique et économique**

Les désillusions du régime soviétique, et les mouvements visant à l'émancipation des régimes autoritaires font que l'on cherche de nouveaux modèles politiques, économiques et sociaux. Le principe de démocratie et la république semblent adoptés par la majorité des pays : en Amérique Latine, l'armée cède le pouvoir dans de nombreux Etats (Argentine en 83, Brésil en 85). En Asie, on assiste à un mouvement similaire et dans une moindre mesure en Afrique (Bénin, Afrique du sud, Ethiopie). Le problème essentiel réside dans le partage ou la production des richesses. Le système libéral creuse les inégalités et ne permet pas vraiment d'éradiquer fraudes et corruptions. Il ne convainc pas totalement et suscite au contraire la contestation virulente de certains extrémistes religieux (islamistes). Ceci favorise la formation de véritables espaces de non-droit, où se développent deux commerces profondément liés : drogue et armement.

### **2.3.2- La drogue dans les Relations Internationales**

La drogue est à la fois enjeu et moteur de la guerre. Du fait des dividendes que dégage son trafic, elle est source d'affrontements pour le monopole de son commerce. Le fait est surtout qu'elle devient un moyen croissant pour nombre de belligérants d'assurer le financement de leur guerre (UCK : armée de libération du Kosovo, Talibans en Afghanistan)

### **2.3.3- Quelques enjeux géostratégiques liés aux armements**

La fin de la Guerre Froide n'a pas réglé la question du nucléaire.

La tendance actuelle pousse à considérer le principe de dissuasion lié à l'arme atomique comme dépassé. Les conséquences intolérables de son emploi la rendent pour certains inutile.

Cependant, c'est oublier le problème de la dissémination et de la prolifération des armes nucléaires : certains Etats sont présumés avoir atteint le seuil nucléaire (Argentine, Corée du Nord, Irak, Iran) ; d'autres ont refusé de signer le traité de non-prolifération de 1995 : Albanie, Algérie, Argentine, Birmanie, Brésil, Chili, Cuba, Emirats arabes unis, Espagne, Guyana, Inde, Israël, Mauritanie, Niger, Pakistan, Zambie.

Il faut ajouter l'attitude des anciennes républiques soviétiques ainsi que d'autres pays disposant de l'arme nucléaire et d'usines nucléaires (vétusté) : Ukraine, Biélorussie, Kazakhstan, Pakistan, qui n'acceptent pas toutes la dénucléarisation.

Enfin, on craint également le surarmement lié notamment à la circulation de l'arsenal bradé par les pays d'ex-URSS et au développement du marché noir.

## **CONCLUSION**

Cette fin de siècle marque un tournant dans l'organisation des relations internationales : la logique bipolaire cède la place à des rapports entre Etats semble-t-il plus sains mais plus nombreux et plus intenses (mondialisation). La hiérarchie mondiale est affectée d'un manque de pôles régulateurs : si certes, les puissances économiques tiennent le haut du commandement, certains Etats, parfois insignifiant du point de vue économique, n'hésitent plus à braver les « autorités » internationales (cf. Serbie), l'équilibre de la terreur n'agissant plus sur la stabilité mondiale.

Au niveau du règlement de la plupart des crises, il est malheureux de constater que sans les Américains (par le biais de l'OTAN ou de l'ONU), rien ne paraît possible. Faut-il attendre que les Etats Unis trouve un intérêt économique, stratégique ou électoral dans un conflit pour le régler ? L'Union Européenne n'a-t-elle pas l'ambition de combler cette carence?

## RI 2 Les institutions françaises

**BUT DE LA SÉANCE** : Connaître les institutions politiques de la France.

**INTÉRÊT DU COURS** : La France est une démocratie régie par la constitution du 4 octobre 1958. Le citoyen a un rôle actif dans la vie politique française et se doit donc d'en connaître les différents cadres et pouvoirs à différents niveaux géographiques.

**IDÉE MAÎTRESSE** : Elaborées après de longues années de débats parfois mouvementés, les institutions françaises visent à concilier l'expression démocratique de tous les citoyens à différentes échelles géographiques et un pouvoir exécutif fort capable d'assurer la stabilité du pays et d'assurer l'exécutif à long terme des textes législatifs.

### I - Le cadre institutionnel

Malgré le formalisme, les normes institutionnelles ont su évoluer depuis plus de 40 ans sans remise en cause des principes fondamentaux de la V<sup>e</sup> République.

#### A - La constitution du 4 octobre 1958

##### · le contexte

- A la suite des émeutes d'Alger (13 mai 1958), le président de la république René COTY, appelle à la tête du gouvernement le général DE GAULLE. Celui-ci va être habilité à entreprendre la révision de la constitution en vigueur depuis 1946.

##### · la méthode

- Définitivement approuvé en conseil des ministres le 3 septembre 1958, le projet de constitution est soumis à référendum le 28 septembre 1958. Avec une forte participation (84%) et à une très large majorité (80%), la nation adopte la nouvelle constitution, qui est promulguée le 4 octobre 1958.
- La constitution de la V<sup>e</sup> République instaure de nouvelles prérogatives aux différents pouvoirs (voir partie 2) et introduit de nouveaux cadres institutionnels à côté d'organes plus anciens.

#### B - Les innovations

##### · le Conseil constitutionnel

- Le Conseil constitutionnel est une innovation majeure introduite par la constitution du 4 octobre 1958.
- Instance suprême, il se voit conférer un rôle particulier dans la régulation des pouvoirs publics avec des compétences étendues dans différents domaines.

- La composition : le conseil comprend 9 membres, dont le mandat non renouvelable dure 9 ans (3 des membres sont nommés par le président de la République, 3 par le Sénat, 3 par le président de l'Assemblée nationale).
- Une compétence double : le conseil contrôle la constitutionnalité des lois c'est-à-dire qu'il juge de la conformité des lois à la constitution et à son préambule. Le conseil apprécie la régularité des scrutins électoraux nationaux (présidentiel, législatif, référendaire).
- **le Conseil supérieur de la magistrature**
  - Organe instauré par la constitution du 4 octobre 1958, ce conseil a des missions très spécifiques.
  - Les compétences : il intervient dans le processus de nomination des magistrats et dans les procédures disciplinaires.

### C - Les cadres anciens (avant 1958)

#### - **le Conseil d'Etat**

- Inspiré de l'Ancien Régime et institué sous le 1<sup>er</sup> Empire, le Conseil d'Etat est l'une des plus anciennes institutions politiques françaises.
- La composition : le conseil compte 240 membres dont un président en la personne du 1<sup>er</sup> ministre.
- Les compétences : le conseil forme la juridiction suprême de l'ordre administratif. Il juge en premier et dernier ressort des litiges d'une importance particulière relatifs aux décrets du président de la République, aux arrêtés, directions, circulaires des ministres. Il conserve une compétence d'appel sur les décisions des tribunaux administratifs.

#### - **la Cour des comptes**

- Les compétences : elle exerce un contrôle juridictionnel des comptes publics (contrôle financier).

#### - **le Conseil économique et social**

- Instauré en 1925, c'est une assemblée consultative auprès des pouvoirs publics en matière d'adaptation économique et sociale.
- Associant cadres nouveaux et organes plus anciens, la constitution du 4 octobre 1958 institue un régime mi-présidentiel mi-parlementaire.

## II - Les pouvoirs exécutifs et législatifs

- Le pouvoir exécutif est composé de 2 entités distinctes : le président de la République et le Gouvernement.
- Le pouvoir législatif est exercé par le Parlement à 2 chambres (bica-mérlisme).

### A - Le président de la République

Elu tous les 7 ans au suffrage universel, il dispose d'importants pouvoirs propres

#### - **les pouvoirs propres**

- Nomme le Premier ministre et met fin à ses fonctions (art. 8).
- Peut soumettre une question au référendum (art. 11).
- Peut avoir recours, en cas de crise grave, au pouvoir exceptionnel (art. 16).
- Peut prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale (art. 12).
- Outre ses pouvoirs propres, certaines des fonctions présidentielles s'exercent en relation ou en collaboration avec les autres organes institutionnels (compétence partagée).

#### - **en collaboration avec le Gouvernement**

- Le président de la République nomme les ministres et met fin à leur fonction (art 8).
- Il préside le conseil des ministres (art 9).
- Il signe les ordonnances et décrets (art 13).
- Il nomme aux principaux emplois civils et militaires de l'Etat (art13).
- Il est chef des armées (art 15), tandis que le gouvernement «dis- pose de la force armée» (art 20) et que le Parlement est seul com- pétent pour la déclaration de guerre (art 35). Enfin, il appar tient au président de la République d'engager la force de dissuasion straté- gique (frappe nucléaire).

#### - **en relation avec le Parlement**

- Le président de la République ouvre et clôt les sessions extraordinai- res du parlement (art 30).
- Il promulgue les lois ; ainsi il les atteste officiellement et formelle- ment dans les 15 jours suivant leur adoption (art 10).
- Pendant ce délai, le président dispose d'un droit de veto suspensif (pour retarder un texte).

## B - Le Gouvernement

Le Gouvernement, sous la direction du 1<sup>er</sup> ministre, dispose d'attributions renforcées.

### - **composition**

Le Gouvernement est composé du 1<sup>er</sup> ministre, des ministres et des secrétaires d'Etat.

### - **les missions**

La principale mission du Gouvernement consiste en la direction de la politique de la nation.

Concrètement, le Gouvernement exécute les décisions arrêtées en Conseil des ministres : il prépare l'élaboration des lois et des budgets, ainsi que les décrets.

Le 1<sup>er</sup> ministre assure l'exécution des lois et dirige l'administration ; il est responsable de la défense nationale.

## C - Le Parlement

La constitution de la V<sup>e</sup> République a peu modifié l'organisation parlementaire. Elle a en revanche profondément remanié les fonctions des assemblées.

### - **les 2 chambres du Parlement**

Le Parlement se compose de 2 chambres : l'Assemblée nationale (représente le peuple) ; le Sénat (représente les collectivités territoriales).

L'Assemblée Nationale se compose de 577 députés élus au suffrage universel direct pour une durée de 5 ans.

Le Sénat se compose de 321 sénateurs élus tous les 9 ans (renouvelable par tiers tous les 3 ans). Les sénateurs sont élus par les grands électeurs (maires, certains conseillers municipaux, conseillers généraux et régionaux).

### - **les fonctions du Parlement**

L'article 3 de la constitution confère au Parlement un «rôle politique primordial, qui s'exerce à travers différentes missions». Ses pouvoirs se trouvent cependant limités sous la V<sup>e</sup> République par le texte de constitution.

#### - la fonction législative

Le Parlement élabore et adopte la loi par le vote. L'initiative des lois appartient aux ministres (projet de loi) et aux parlementaires (proposition de loi).

- la fonction financière  
Le Parlement vote le budget et contrôle son exécution.
- le contrôle politique  
Par le biais des questions au gouvernement et des commissions d'investigation le Parlement exerce un authentique contrôle politique sur le pouvoir exécutif. Les parlementaires par le biais de l'article 49, peuvent remettre en jeu la responsabilité gouvernementale en votant une motion de censure (sur un texte qui n'a pas fait l'objet d'un vote devant l'Assemblée Nationale notamment [art 49.3]).

A côté des organes politiques, les collectivités territoriales forment des institutions politiques à part entière.

### **III - Les collectivités territoriales**

Les communes, les départements et les régions sont les collectivités territoriales solidement ancrées dans le paysage administratif et politique français.

#### *A - La commune*

L'institution communale date du décret du 14 décembre 1789 ; elle est la plus ancienne des institutions administratives françaises. On compte 36771 communes en 1995.

#### **· les organes de la commune**

- le conseil municipal

Cette institution règle par des délibérations les affaires de la commune (vote du budget, création de postes, actes de gestion, adoption de résolutions, décisions de constructions, etc.).

- le maire

Le maire et ses adjoints forment l'exécutif municipal qui est investi de différentes fonctions distinctes :

En tant qu'agent de l'Etat, il remplit sous l'autorité du Préfet, diverses tâches d'ordre administratif (publication des lois, organisation des élections, recensement), il est également officier d'état civil et de police judiciaire.

En tant qu'agent exécutif de la commune, le maire est en premier lieu chargé de l'exécution des décisions du conseil municipal.

## B - Le département

Le département est à la fois la principale circonscription administrative de l'Etat et une collectivité territoriale (loi du 22 mai 1790). On compte 96 départements métropolitains et 4 départements d'outre-mer (DOM).

### · **les organes du département**

- le conseil général

C'est l'assemblée délibérative du département élue pour 6 ans qui est chargée de saisir l'ensemble des affaires du département (action-sociale, éducative, transports). Les conseillers généraux sont renouvelés par moitié tous les 3 ans.

- le Préfet

Il est le représentant de l'Etat dans le département et participe aux décisions concernant l'éducation, l'aide sociale, les transports, etc.

## C - La région

La collectivité régionale est la plus récente des institutions politiques locales. La loi de 1956 institue un nouveau découpage du territoire et crée 20 régions dont 4 d'outre-mer (les DOM qui sont aussi départements). Ce n'est qu'avec la loi du 5 juillet 1972 que la région est imposée en tant qu'entité administrative et politique. Cette évolution a été consacrée par les lois de décentralisation des années 80, avec la reconnaissance des régions en tant que collectivités territoriales à part entière. On compte 22 régions métropolitaines et 4 DOM.

### · **les organes de la région**

- le conseil régional

Elue tous les 6 ans au scrutin proportionnel, l'assemblée régionale règle les affaires de la région, discute et vote le budget. Ses compétences en matière de formation professionnelle, de logement, de lycée et de transport sont importantes.

- le Préfet de région

Comme le Préfet au niveau du département, le Préfet de région représente l'Etat et fait respecter les lois.

Les acteurs politiques des collectivités territoriales, maires, conseillers municipaux, généraux et régionaux, participent aux élections sénatoriales au titre des grands électeurs.

## **Conclusion :**

Elaborée en rupture avec les principes de son aînée, la Constitution du 4 octobre 1958 est le fruit d'un compromis politique. Conciliant cadres anciens et nouveaux organes politiques, le nouveau système conjugue habilement parlementarisme et exécutif fort assurant, sans doute, sa pérennité.

Le pouvoir central a su se dégager de certaines tâches et confier aux collectivités territoriales une part de ses prérogatives. Malgré cela, les institutions françaises et au-delà la politique en général, n'ont pas pu échapper aux critiques (notamment de représentativité). Aussi, le débat sur d'éventuelles réformes reste ouvert (quinquennat, cumul des mandats, référendum élargi, etc.).

Au-delà du cadre national, l'Union Européenne a dû aussi se doter d'institutions politiques propres qui feront l'objet du cours RI n° 4.

## RI 3 La société française

**BUT DE LA SÉANCE** : Connaître et comprendre les grands bouleversements sociaux qui agissent sur la France d'aujourd'hui.

**INTÉRÊT DU COURS** : Permettre aux élèves de mieux appréhender les mouvements de fond qui se conjuguent pour dessiner la société française du XXI<sup>e</sup> siècle.

**IDÉE MAÎTRESSE** : La France vieillit, mais une vieille France s'efface. Le vieillissement de la population, la tertiarisation de la société ou encore une précarité accrue participent à l'émergence d'un pays inédit. Ces mutations soulèvent un certain nombre de débats et obligent à repenser la société de demain.

### I - Une population de plus en plus âgée et fortement urbanisée

#### **A - Une croissance ralentie de la population**

Vingtième pays le plus peuplé de la planète avec 60,1 millions d'habitants en 1999, la France n'est plus une grande puissance démographique.

- **une certaine vitalité au niveau de l'Europe**

Depuis la fin du baby boom, l'accroissement naturel global a nettement régressé et la population augmente lentement. La relative stagnation de la mortalité et la chute de la fécondité expliquent cette évolution. Le modèle des deux enfants par famille semble se généraliser.

La population française conserve néanmoins un certain dynamisme à l'échelle de l'Europe.

- **une immigration ralentie**

Depuis 1974 et les débuts de la crise économique, la France a rompu avec son rôle traditionnel de foyer d'immigration. Le solde migratoire a beaucoup baissé pour tomber à 45.000 personnes en 1995. Les flux migratoires traditionnels sont aujourd'hui remis en cause (immigration des ressortissants de l'Union Européenne en majorité).

#### **B - La France confrontée au vieillissement**

La part des personnes âgées dans la population française connaît, depuis la fin du baby boom, une progression constante. Quels sont les facteurs de ce vieillissement ? Constitue-t-il un problème majeur du XXI<sup>e</sup> siècle ?

- **les aspects et facteurs du vieillissement**

La population française est, aujourd'hui, l'une des plus âgées de la planète (1 Français sur 5 a plus de 60 ans). Le principal facteur du vieillissement est la progression de l'espérance de vie : 75 ans pour les hommes et 82 ans pour les femmes en moyenne.

Depuis la fin du baby boom, la chute de la fécondité aggrave le vieillissement de la population. La fécondité est liée à la conjoncture économique : crise, chômage, incertitude quant à l'avenir, poussent les Français à limiter la taille de leurs familles.

#### · **les conséquences du vieillissement**

Le vieillissement met tout d'abord en péril le maintien du système de retraite par répartition. Il suppose également l'augmentation des dépenses de santé, d'aides diverses et l'aggravation des problèmes de solitude dont souffrent les personnes âgées.

Mais le vieillissement présente aussi des effets positifs. Les personnes âgées constituent un marché porteur (santé, assurances, aide à domicile, etc.).

### **C - Les caractéristiques du peuplement français**

Quels sont les principaux caractères du peuplement de l'espace français et les facteurs qui les expliquent ?

#### · **la particularité du peuplement français**

Forte à l'échelle mondiale, moyenne à l'échelle européenne, la densité de population de la France apparaît plutôt faible en Europe de l'ouest. Avec 107 hab/km<sup>2</sup> en 1999, la France est dépassée par la plupart de ses voisins.

La spécificité du cas français est renforcée par la très forte concentration de sa population : 3/4 des Français se rassemblent sur 20% du territoire, essentiellement dans les villes de plus de 100.000 habitants. L'Île de France regroupe près de 19% de la population nationale sur 2,2% du territoire seulement. Les densités rurales en France sont parmi les plus faibles d'Europe.

#### · **les facteurs de la concentration : exode rural, urbanisation et métropolisation**

L'exode rural et l'urbanisation sont à l'origine du mouvement de concentration qui commence au début du XIX<sup>e</sup> siècle. L'origine de cette migration est surtout économique (révolution industrielle). Le poids des urbains augmente rapidement. Dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, le mouvement se renforce par la métropolisation. Aujourd'hui, la moitié des citoyens vit dans les villes de plus de 200.000 habitants et 96% des Français sont installés en zones urbaines ou périurbaines.

## **II - La France des actifs occupés et des chômeurs**

Depuis les années 60, la population active française augmente et se transforme alors que le marché de l'emploi se resserre. Quelles sont les mutations en cours de la population active ?

### **A - Les mutations de la population active**

#### **une population active qui croît...**

Depuis les années 60, la population active augmente (27 millions en 2005). La féminisation de la population active explique l'essentiel de cette évolution (le taux d'activité des femmes est de 75% en 1990).

#### **... et se transforme**

La structure de la population active se transforme. Le secteur primaire ne représente plus qu'un emploi sur 16 en 1990 et le secteur secondaire perd des emplois depuis 1974. Seul le secteur tertiaire crée, depuis 20 ans, plus d'emplois qu'il n'en perd (il regroupe près de 2 actifs sur 3). La France est devenue une société de services.

### **B - Le travail au cœur des préoccupations**

#### **· la France au chômage**

La France compte, en 1999, plus de 3 millions de chômeurs, soit 10,8% de la population active. Il affecte toutes les catégories sociales mais touche particulièrement les jeunes, les femmes et les travailleurs peu qualifiés.

#### **· la progression des emplois précaires**

Depuis 15 ans, les emplois temporaires (contrats à durée déterminée, intérim, les contrats aidés ou les stages) connaissent un accroissement important. Les contrats à durée déterminée (CDD) et les intérimaires représentent 90% des nouveaux recrutements dans le secteur privé et touchent 1 salarié sur 10.

Première cause de précarisation et d'exclusion, le chômage reste à un niveau élevé même si les politiques gouvernementales ont réussi à le contenir depuis quelques années.

### **III - Les inquiétudes d'une société marquée par l'exclusion**

La société française est marquée à la fois par son opulence et par les inégalités qu'elle supporte. Comment s'exprime cette exclusion ? Quels sont les aspects et les facteurs de l'exclusion ?

#### **A - Une société riche mais inégalitaire**

Le niveau de vie des Français est l'un des plus élevés de la planète. Le salaire moyen dépasse les 10.000 francs mensuels ; la consommation de masse est généralisée, les dépenses de loisirs et de santé continuent de progresser. Derrière cette apparente opulence se cachent de profondes inégalités.

Malgré cela, la France compte 5 millions d'exclus qui forment le " quart-monde ". Ceux-ci sont touchés, à des degrés divers, par certains handicaps sociaux ou les cumulent pour tomber dans un profond dénuement.

#### **B - Le drame de l'exclusion**

##### **· des formes diverses**

Les exclus de cette fin de siècle sont marqués par une inadaptation sociale provoquée par le chômage et l'isolement familial. La précarité de l'emploi, les difficultés d'ordre affectif et relationnel sont souvent à l'origine des problèmes.

L'exclusion peut entraîner d'autres formes de marginalisation par la drogue, l'alcool ou la délinquance.

##### **· les moyens de lutte contre l'exclusion**

La lutte passe par le RMI (revenu minimum d'insertion) créé en 1988, par des structures d'accueil privées comme l'Armée du salut, Emmaüs ou les Restos du cœur, par des mesures incitatives pour développer l'embauche des jeunes chômeurs ou par la mise en place des CES (contrat emploi-solidarité).

### **Conclusion :**

La société française à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle, est marquée par de profondes mutations. Au-delà du vieillissement de sa population qui commence à peine à donner de l'ampleur au débat sur le financement des retraites, des tendances de fond participent à l'éclosion d'une société française nouvelle.

La tertiarisation et la féminisation des activités mais également le drame du chômage et de l'exclusion symbolisent la société actuelle.

Ainsi, la société française de cette fin de siècle est confrontée à un certain nombre de défis qui marqueront les années à venir.

# RI 4 CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

## I - Qu'est-ce que l'Union Européenne ?

### A - Une association d'Etats indépendants

L'Union rassemble 15 Etats souverains. C'est une association née d'une volonté librement consentie.

### B - Les buts fondamentaux

L'Union devait au départ **assurer la paix**, en empêchant le déclenchement d'une nouvelle guerre en Europe occidentale par la **coopération** et l'accroissement des **échanges** économiques ou culturels entre les Etats

### C - Une construction progressive

Elle débute avec la création de l'Organisation Européenne de Coopération Économique (**O.E.C.E.**) qui avait pour but de partager l'aide économique américaine pour la reconstruction d'après-guerre (plan Marshall).

En **1951**, est créée par 6 Etats (France, Allemagne de l'Ouest, Italie, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg) la **Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)** qui vise à améliorer les échanges dans ces deux produits. Elle est élargie à tous les produits en **1957** avec la création, par les mêmes Etats, de la **C.E.E. (Communauté Economique Européenne)**. C'est l'Europe des Six. En 1972, le Royaume-Uni, le Danemark et l'Irlande la rejoignent (Europe des Neuf), suivis par la Grèce en 1981 (Europe des Dix), l'Espagne et le Portugal en 1986 (Europe des Douze) et enfin l'Autriche, la Suède et la Finlande en 1995 (**Europe des Quinze**).

Les compétences et le rôle de la C.E.E. ont été régulièrement **accrus**, avec notamment l'Acte Unique de 1985 qui prévoit un **marché unique** pour 1992, et le **Traité de Maastricht** de 1992 qui transforme la Communauté en une **Union Européenne (U.E.)**, et prévoit la création d'une monnaie unique en 1999.

## II - Les institutions européennes

### A - Le Conseil européen et le Conseil des ministres décident

Le **Conseil européen** (auss appelé Conseil) réunit 2 ou 3 fois par an les **chefs d'Etat ou de gouvernement** afin d'échanger leur point de vue, débattre et prendre les **décisions importantes** et trancher des problèmes relatifs à la vie de l'Union que le Conseil des ministres n'aurait pas pu résoudre.

Le **Conseil des ministres** (1 représentant par Etat, le plus souvent le ministre des affaires étrangères) **décide des règlements et directives** (les lois de l'U.E.), **élabore le budget** de l'Union et s'occupe des relations extérieures. Les décisions les plus importantes sont prises à l'unanimité, les autres à la majorité simple des membres ou à la majorité qualifiée (chaque Etat se voit attribué un certain nombre de voix, il faut en réunir environ les 2/3). Le Conseil des ministres se réunit sur convocation de la présidence qui est assurée à tour de rôle par chaque Etat-membre pour six mois.

### **B - La Commission propose et exécute**

Elle est composée de **20 commissaires** nommés par les gouvernements (2 pour la France : Pascal Lamy chargé du commerce et Michel Barnier), mais en deviennent **indépendants** dès leur entrée en fonction. L'actuel président de la commission est l'Italien Romano Prodi.

La Commission **propose des règlements** et directives aux deux Conseils précédents, et prépare les débats. Elle **exécute** ensuite leurs décisions et **contrôle la bonne application** des règles communes.

La Commission est parfois perçue comme le " gouvernement " de l'Union, mais les décisions sont toujours prises par le Conseil des ministres et les grandes orientations par le Conseil européen.

### **C - Le rôle particulier du Parlement**

Ses 626 députés sont élus au **suffrage universel direct** pour 5 ans. Ils siègent à Strasbourg, regroupés par affinités politiques et non par Etat (les deux principaux groupes sont le Parti Populaire Européen [de centre droit] et les socialistes). Les pouvoirs du parlement, très maigres au départ, ont été augmentés au fil des années. Il peut poser des questions à la Commission, approuver ou rejeter la **désignation** des Commissaires par le Conseil, il peut renverser la Commission (par une **motion de censure**) ; enfin, il **vote** le budget et donne un **avis** sur toutes les décisions du Conseil.

### **D - Les organes de contrôle et de consultation**

· le **Comité économique et social** : formé des représentants des milieux professionnels et de la vie économique et sociale (syndicats, associations...), il émet des avis sur les projets de l'U.E..

· la **Cour des comptes** : ses 15 membres, nommés pour 6 ans par le Conseil, assistent les autres institutions dans le domaine financier, et vérifient la bonne tenue des Comptes de l'U.E..

· la **Cour de justice** : ses 15 juges, nommés par les gouvernements, règlent les litiges entre Etats, entre Etats et Union, entre particuliers et Union, entre institutions de l'U.E..

### **III - Les défis de l'Union**

L'Union européenne, victime de son succès, est confrontée à des problèmes de croissance.

#### **A - Des attributions de plus en plus importantes et de plus en plus de membres**

Depuis sa création en 1957, les Communautés puis l'Union ont vu leurs domaines de compétence augmenter considérablement : politique agricole commune, pêche, aide au développement régional ou à la reconversion économique, politique industrielle, politique étrangère et de sécurité commune, etc. L'ensemble nécessite une **administration nombreuse** et un lourd budget.

L'Union a en outre connu un développement géographique important, passant **de 6 à 15 Etats** membres. Or cet élargissement est voué dans les décennies qui viennent à se **poursuivre**, avec l'entrée d'une partie des **pays d'Europe centrale et orientale** (Pologne, Tchéquie, Slovaquie...).

#### **B - Des problèmes de fonctionnement interne**

Tout cela pose des problèmes à trois niveaux :

- **au niveau du processus décisionnel** : accroître le nombre de membres signifie accroître le nombre de commissaires, députés, juges, de membres des Conseils des ministres et européen, risquant de diminuer la cohésion des institutions, et de rendre la **prise de décision difficile**, étant donné la règle de l'unanimité ou de la majorité qualifiée. Les membres ont déjà du mal à s'entendre sur tout **à 15**, le problème ne risque pas de disparaître à 20 ou 25.

- **au niveau technique** : par exemple, il faut obligatoirement traduire tous les textes et toutes les paroles prononcées dans les 11 langues officielles, ce qui nécessite du temps, de l'argent et des centaines d'interprètes. L'arrivée de nouveaux pays, où l'on parle d'autres langues, n'améliorera pas les choses.

- **au niveau financier** : l'entrée de pays économiquement et socialement en retard, implique de **redistribuer les aides** financières en fonction de nouveaux critères plus restrictifs, privant de cette manne une partie des régions d'Europe occidentale qui la reçoivent actuellement, moins pauvres que les nouveaux arrivants.

#### **C - L'Union face aux citoyens**

Enfin, globalement, l'Union européenne connaît ce qu'il est de coutume d'appeler un "**déficit démocratique**". Elle est perçue comme un monstre de bureaucratie, dirigé par des **technocrates** éloignés de toute réalité, et s'arrogeant toujours plus de pouvoir au détriment des Etats-nations et des peuples. Cette vision déformée de la réalité engendre une **méfiance** certaine dans les populations.

Le Traité d'Amsterdam, en donnant plus de pouvoir au **Parlement**, élu directement par les citoyens de l'Union, et la mise en cause par ce même Parlement, de la gestion de la Commission dirigée par Jacques Santer, finalement poussée à la démission le 16 mars 1999, ont contribué à la modifier, mais en partie seulement.

La **nécessité de réformer** les institutions européennes pour faire face à tous ces problèmes s'est imposée à tous, mais aucune décision n'a encore été prise par les Quinze, étant donné les différences de positions entre ceux qui désirent amplifier la construction européenne pour aboutir à une **fédération**, qui diminuerait le rôle des Etats, et ceux qui privilégient la **coopération** entre gouvernements pour éviter justement la création de cet Etat fédéral.

# RI 5 : LA FRANCE ET L'EUROPE

«Un jour viendra, où l'on verra ces deux groupes immenses, les Etats-Unis d'Amérique, les Etats-Unis d'Europe, se tendant la main par-dessus les mers»

Victor Hugo, Douze discours, 1850

L'Europe est une vieille idée. Après la Seconde Guerre mondiale, des Français ont joué un rôle majeur dans la construction européenne. Peu à peu, la construction s'est prolongée jusqu'à nos jours. La France tire à la fois des avantages et des inconvénients de cette intégration.

## I – La place de la France dans la construction européenne

### 1.1 - La lente marche vers l'unité (1945-1957)

#### 1.1.1 – *Les premières étapes*

La démarche de la construction européenne a plusieurs causes : se protéger contre le communisme et bâtir une paix durable (1), et assurer un progrès économique (2).

1 – Il s'agit d'abord, à la suite du coup de Prague (février 1948), au cours duquel le Parti Communiste prend le pouvoir par la force en Tchécoslovaquie, de se protéger contre l'extension du communisme en Europe. Dès mars 1948, le traité de Bruxelles lie pour 5 ans contre «toute agression» la France, la Grande-Bretagne et le Benelux. En avril 1948, l'OECE (Organisation Européenne de Coopération Economique) est fondée pour répartir la manne du plan Marshall entre les Etats bénéficiaires. Enfin, en avril 1949, les pays de l'ouest de l'Europe prennent leur place dans l'OTAN. Ainsi, à l'origine, les Etats-Unis encouragent la construction européenne, qui s'intègre parfaitement dans leur projet de défense du monde «libre». En mai 1949, on aboutit à la création d'un «Conseil de l'Europe» qui a pour rôle de défendre les droits de l'homme et de promouvoir des accords de coopération culturelle.

2 – L'association des démocrates-chrétiens et des maîtres de forges donne naissance à la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier). Le traité est signé en 1952. Jean Monnet est le premier président de la CECA. La France, l'Allemagne, le Benelux et l'Italie placent l'ensemble de leur production de charbon et d'acier sous une autorité commune. Le prix du charbon et de l'acier, les tarifs douaniers, les investissements sont organisés par une haute autorité, instance composée de 9 membres qui tous abandonnent leur activité nationale. La CECA permet d'introduire une concurrence effective entre les entreprises européennes. Au-delà de la dimension économique, la CECA est un embryon politique de l'Europe unie.

### **1.1.2 – Les pères français de l'Europe : Jean Monnet et Robert Schuman**

Jean Monnet (1888-1979) est le père de la planification française. Secrétaire général adjoint de la SDN (Société des Nations) de 1919 à 1923, il mit ses talents d'organisateur au service des alliés pendant la Seconde Guerre mondiale. Au lendemain du conflit, cet homme sans diplôme, autodidacte, devient partisan de la création d'une Europe supranationale.

Robert Schuman (1886-1963) est lorrain et démocrate-chrétien. Après avoir été député de la Moselle, et déporté par les Allemands pendant la guerre, il adhéra au parti démocrate chrétien MRP (Mouvement des Républicains Populaires) en 1945. En tant que Président du Conseil (1947-1948), il adopte le Plan Marshall. Devenu ministre des affaires étrangères de 1948 à 1953, il s'attacha à la construction européenne. En 1950, le plan Schuman prévoit la création du pool<sup>1</sup> charbon-acier.

### **1.1.3 – L'échec de la CED**

Le Parlement français rejette le projet de Communauté Européenne de Défense (CED) en 1954, car la majorité de l'Assemblée considère qu'il s'agit d'une atteinte à la souveraineté nationale. Ce projet implique le réarmement de l'Allemagne fédérale pour l'intégrer dans l'armée commune, ce que les gaullistes refusent.

## **1.2 – De la CEE à l'Union Européenne (1957-1995)**

### **1.2.1 – La France signataire du traité de Rome**

La France signe le 25 mars 1957 le traité de Rome, qui marque les débuts de la Communauté Economique Européenne, et la constitution d'un marché commun.

Le traité de Rome prévoit la suppression entre les Etats membres (France, Benelux, Allemagne, Italie) des droits de douane, avant l'établissement d'un marché commun, où circuleront librement les hommes, les marchandises et les capitaux.

### **1.2.2 – Le contentieux France-Europe dans les années 1960**

En 1965, le refus de la France de Charles de Gaulle de toute évolution de l'Europe vers la supranationalité, conduit le ministre des affaires étrangères du général, Maurice Couve de Murville, à quitter le Conseil de l'Europe pendant un certain temps (c'est la «politique de la chaise vide»). La position française freine alors la construction européenne. Le président de la République française refuse également à deux reprises l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE, en 1963 puis en 1967, notamment parce qu'il trouve que ce pays est trop subordonné aux Etats-Unis en matière de politique étrangère.

### **1.2.3 – La France bénéficiaire de la construction européenne**

Entre 1960 et 1970 le taux moyen de croissance du PNB des Six a été supérieur à celui des Etats-Unis (5,3% contre 4%). La France connaît au sein de la communauté le taux de croissance le plus important. Ses structures agricoles et industrielles se sont modernisées grâce à la concurrence avec les autres pays de la CEE.

<sup>1</sup> Un pool est un groupe de personnes ou d'entreprises assurant en commun la gestion de ressources ou de richesses.

### **1.2.4 – La France en Europe aujourd'hui**

La France est aujourd'hui intégrée dans une Europe qui compte quinze membres (Royaume-Uni, Irlande, Portugal, Espagne, France, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Autriche, Italie, Grèce, Suède, Finlande, Danemark), en attendant un futur élargissement aux pays de l'est. Le **traité de Maastricht**, signé le 7 février 1992, organise la transition vers l'Union Européenne et l'union monétaire, à laquelle participe activement la France.

Le pivot de cette évolution, complétée par les traités de Schengen et d'Amsterdam, est l'axe franco-allemand. Charles de Gaulle et le chancelier allemand Konrad Adenauer signent en 1963 un traité d'amitié franco-allemand. En 1984, la réconciliation franco-allemande est entérinée par le geste symbolique de François Mitterrand et Helmut Kohl qui se donnent la main devant le mémorial de Verdun, lieu d'une terrible bataille entre soldats français et allemands pendant la première guerre mondiale.

## **II – L'Union européenne : une chance pour la France ?**

### **2.1. – La France occupe une place privilégiée au sein de l'Union européenne**

La population française représente entre 15 et 16% de la population de l'UE (troisième rang), occupe le cinquième rang pour le PNB par habitant et le premier pour le nombre de touristes. Le Parlement européen siège à Strasbourg.

### **2.2. – La France partenaire des autres pays européens**

L'Allemagne est le premier partenaire commercial de la France. Le solde de la France avec l'Union européenne dans son ensemble était positif en 1996 de 30,4 milliards de francs. L'Union européenne constitue un marché de plus de 370 millions de consommateurs, qui offre de vastes débouchés à son économie.

La France est souvent bénéficiaire des politiques communes, comme la Politique Agricole Commune (PAC), qui lui a offert des débouchés longtemps protégés. Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) soutient des régions défavorisées, rurales notamment (DOM-TOM, Corse, etc.).

### **2.3. – Vers une plus grande intégration européenne**

Fort de ces réussites, la France tente de développer la coopération dans de nouveaux secteurs, comme la recherche (projets de coopération technique comme Eurêka, ou informatique comme Esprit ; on peut également citer le projet Erasmus qui permet à des étudiants de faire des séjours dans d'autres pays de l'Union européenne), la défense (avec la réorganisation de la brigade franco-allemande, intégrée à l'Eurocorps), mais aussi dans le domaine social (protection sociale, lutte contre le chômage).

### **III – L'Union européenne : un handicap pour la France ?**

L'Union européenne soulève des problèmes que la France doit s'employer à résoudre.

#### **3.1 – Les faiblesses structurelles de la France**

Elles sont liées à l'absence de métropoles régionales aussi fortes que Milan ou Francfort à l'échelle de leurs pays respectifs, et aux faiblesses structurelles de l'économie française (faiblesse de certains secteurs comme le textile et la métallurgie, insuffisance des réseaux commerciaux, manque de grandes sociétés commerciales, retard dans certains secteurs de haute technologie).

#### **3.2 – Les difficultés liées à l'intégration**

L'ouverture des frontières pose le problème d'un contrôle face aux entrées des hommes (depuis l'entrée en vigueur des accords de Schengen le 26 mars 1995) et des marchandises (libre circulation au sein du marché commun).

Les décisions prises à Bruxelles ne sont pas toujours comprises par les citoyens. Le défi d'une Europe politique, supranationale, divise les Français entre «européens» et «souverainistes» qui se sont affrontés, hors du cadre du traditionnel clivage droite-gauche, lors de la ratification du traité de Maastricht. La logique européenne a renouvelé les traits traditionnels d'opposition au sein du paysage politique français.

#### **3.3 – Une structure administrative morcelée**

Dans la perspective de l'Union européenne, quelle place les différents échelons administratifs français (Etat, 22 régions de programme, 96 départements, 36 000 communes) trouveront-ils, chacun avec les attributions de pouvoirs qui les caractérisent ?

### **Conclusion :**

La France a joué un rôle moteur dans l'Union européenne. Elle a su en tirer profit, même s'il reste des limites et des problèmes. L'idée européenne n'a pas été comprise ou acceptée par tous les citoyens.

# RI 6 LA FRANCE DANS LE MONDE

## INTRODUCTION :

**BUT DE LA SÉANCE :** présenter la position actuelle de la France dans le Monde et comprendre ce qui fait d'elle une puissance moyenne, mais d'envergure mondiale.

**IDÉE MAÎTRESSE :** notre nation appartient à l'un des 3 pôles directeurs du Monde, c'est à dire capable d'orienter l'évolution économique et politique globale mondiale. On peut donc se poser la question de savoir comment la France entend jouer ce rôle et prétend conserver un rang qui est supérieur à ce que suppose son poids démographique et son espace géographique métropolitain.

## I - Historique de la présence française dans le Monde.

### 1.1 - Les deux empires coloniaux ou les souvenirs d'un grand passé.

#### **1.1.1- Le 1<sup>er</sup> Empire : XVII et XVIII<sup>ème</sup> siècle.**

- sur le continent américain (Canada, Louisiane) et asiatique (5 comptoirs en Inde et en Chine [concessions et territoires à bail] ).

- aux Antilles (Martinique, Guadeloupe et dépendances.) qui étaient le point d'arrivée du commerce triangulaire.

Mais ces territoires ont été en grande partie perdus au XVIII<sup>ème</sup> siècle et au début du XIX<sup>ème</sup> siècle : 1763 Traité de Paris (défaite contre les Anglais) = perte de la majorité des comptoirs en Inde. 1803 Vente de la Louisiane par N.BONAPARTE .

= C'est de cet empire que sont issus les D.O.M.

#### **1.1.2 - Le 2<sup>ème</sup> Empire : XIX et XX<sup>ème</sup> siècle.**

- en Indochine et en Afrique.

- les statuts des possessions étaient variables ; des plus autonomes aux plus encadrés : il existait les protectorats (Tunisie, Maroc, Tonkin, Annam, Cambodge, Laos), les colonies (Afrique Equatoriale Française et Afrique Occidentale Française) et les départements (Algérie).

Ce second empire a presque entièrement disparu entre 1945 et 1962, du fait de la décolonisation.

= C'est de cet empire que sont principalement issus les T.O.M.

Donc des sources d'approvisionnement en matières premières, en main d'œuvre, et des relais pour une implantation stratégique.

*Nous allons voir à présent les autres facteurs de cette présence française dans le Monde, son rayonnement culturel et politique.*

## **1.2 - Son rayonnement culturel et politique.**

- Pendant trois siècles la France a été le **modèle culturel** du Monde européen puis a rayonné à travers le Monde : son architecture (cf. les nombreuses répliques du palais de Versailles), sa langue (langue officielle dans les Cours européennes au XVIIIème), son savoir-vivre, son raffinement gastronomique, ses peintres, où encore ses écrivains, parmi les plus lus au Monde<sup>1</sup>.

= tout un modèle adopté et apprécié par les élites sociales étrangères.

- Mais c'est aussi un **rayonnement politique**, puisque la France incarne à l'étranger les grands principes politique modernes<sup>2</sup>, avec en particulier les Droits de l'Homme (cf. Droits de l'Homme et du citoyen de 1789 qui sont la base de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de l'O.N.U. de 1948). Nombre de pays africains ont calqué leur constitution sur celle de la V<sup>ème</sup> République de 1958.

De plus, la France reste une terre d'asile en dépit du durcissement récent des politiques d'accueil.

**Ce que l'on peut retenir** : ce bilan historique est à nuancer. En tant qu'héritage il est un atout indéniable mais ses valeurs se sont effritées devant la réussite du modèle anglo-saxon nord-américain (cf. 21).

*Voyons désormais, après un point de situation sur l'héritage du passé, comment la France fait entendre sa "différence".*

## **II - L'influence de la France.**

### **2.1 - L'"exception culturelle" et la Francophonie.**

#### **2.1.1- Paris et le vaste monde...**

- En matière culturelle, la France a encore son rôle à jouer. Si les moyens modernes de communication internationales sont à ce jour moins bien répandus et vulgarisés que les Anglo-Saxons (Internet en particulier avec le courrier électronique [E-mail] d'entreprises et de particuliers) ils peuvent faire valoir leur **"french touch"** dans des domaines hyper-spécialisés comme l'infographisme ou les effets spéciaux que les grandes agences hollywoodiennes recherchent et apprécient.

**Mais là encore les choses sont paradoxales.** Toujours dans le domaine du cinéma par exemple, si les Français l'ont inventé, les Américains ont été les premiers à mettre au point et à contrôler à leur avantage, les moyens de communication de masse. Cela a été facilité par le fait que l'Anglais est devenu la langue véhiculaire de la planète. La culture actuelle se diffuse ainsi surtout par l'image et le son (cf. Internet, CD-ROM) alors que la France a longtemps privilégié l'écrit et le livre moins accessibles aux masses.

<sup>1</sup> Au XIXème, J.VERNES, était l'auteur le plus lu derrière la Bible.

<sup>2</sup> qui sont une des références pour les principes d'action de l'O.N.U.

- **Deuxième atout, les Français peuvent s'appuyer sur Paris et les métropoles régionales pour affirmer un rayonnement culturel certain.** La ville et les régions conjuguent les attraits d'un patrimoine historique unique (cf. la richesse artistique des 125 musées de la capitale), de la vitalité des théâtres, des opéras et le prestige de sa **gastro-nomie face au "fast-boofe"** américain.

De plus la capitale demeure quant à elle un des pôles mondiaux de la mode et de la **haute couture** et, si elle n'a plus le monopole artistique et littéraire<sup>1</sup> qu'elle avait entre les deux guerres, artistes et créateurs de toutes les origines s'y donnent encore rendez-vous.

La capitale de la France reste encore un **grand centre d'enseignement et de recherche** avec ses grandes écoles et universités qui accueillent la moitié des 140 000 étudiants étrangers du pays.

L'UNESCO<sup>2</sup> y a été installé pour promouvoir la collaboration entre toutes les nations grâce à la culture et la science.

Enfin c'est la **1<sup>ère</sup> ville de congrès du monde.**

Ainsi, notre culture bien que toujours présente est toutefois actuellement sur la défensive. Elle en a été réduite au cours des négociations du GATT<sup>3</sup> à se faire la championne de "**l'exception culturelle**" pour défendre son édition, son cinéma et sa télévision. **Elle incarne dès lors l'union de tous ceux qui refusent l'uniformité planétaire de la culture américaine.**

*De quel autre moyen dispose la France pour se faire entendre sur la scène internationale ?*

### **2.1.2 - La Francophonie<sup>4</sup> .**

L'influence de la France se mesure aussi à :

- **l'usage de sa langue<sup>5</sup>** : 123 millions de personnes ont le Français pour langue maternelle, 90 millions en Europe, et **200 millions en moyenne la parlent dans le Monde.** Sa diffusion se matérialise depuis une quinzaine d'années par des sommets de la Francophonie, qui ont lieu en moyenne tous les deux ans. Le dernier s'est tenu à MONCTON au Canada en 1999. Elle est également une langue internationale à part entière (cf. langue officielle à l'O.N.U. et aux JO).

<sup>1</sup> à titre indicatif, l'écrivain le mieux payé en 1989 était: S.KING pour un à-valoir de 26 millions de \$ (~156 millions de francs) sur ses 4 prochains livres.

<sup>2</sup> Sigle anglais désignant l'organisation des Nations unies chargée depuis 1945 des domaines de l'éducation de la science et de la culture.

<sup>3</sup> General Agreement on Tariffs and Trade (accord général qui organise depuis 1948 la réduction progressive des droits de douanes dans le monde. Depuis 1994 le GATT est remplacé par l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce, chargée de faire respecter le droit commercial dans les échanges (de marchandises ou de service).

<sup>4</sup> l'idée francophone est récente. Elle date de la Décolonisation dans les années 60, lorsque les dirigeants africains créent la communauté francophone. L'impulsion vient de L.S.SENHOR (Sénégal), en 1962 .

<sup>5</sup> Il y a environ 3000 langues dans le monde. Les 3 premières langues maternelles les plus parlées dans le monde sont : le mandarin (Chine), l'hindi (Inde), et l'anglais.

### - une présence par :

- les instituts français à l'étranger = bibliothèques.
- l'Alliance française
- les missions culturelles ou archéologiques (cf. découverte du phare d'Alexandrie) (les 150 ans de l'Ecole française d'Athènes en 1996)
- les 380 établissements scolaires qui encadrent environ 20 000 élèves dans le monde.
- les médias : diffusion par satellite (TV 5 et RFI)

*Voyons maintenant par quels autres biais la France dispose d'une présence planétaire.*

## **2.2 - Les DOM TOM**

### **2.2.1- Présentation.**

La France dispose encore de terres éparses sur toute la planète, avec en particulier les DOM TOM ;gérés par 2 statuts :

- **le statut de l'assimilation** : les DOM furent créés en 1946 par la loi dite de "l'assimilation" qui transformait la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion, en départements. Ils ont les mêmes statuts et prérogatives que les départements de métropole, par exemple ils sont membre à part entière de l'Union européenne.

- **le statut de l'autonomie** : les TOM ont un statut plus souple qui permet une adaptation aux volontés et traditions locales. Ils possèdent une assemblée élue par la population et donc un réel pouvoir de décision pour les affaires intérieures. On y trouve : Wallis et Futuna, la Polynésie française, les TAAF<sup>1</sup>

3 exceptions :

- St Pierre et Miquelon et Mayotte qui ont un statut de collectivité territoriale

- La Nouvelle Calédonie, qui depuis les Accords de Matignon de 1988 possédait un statut particulier dans l'attente du scrutin d'autodétermination de 1998. Celui-ci fait désormais qu'il y aura une partition entre un Nord kanak et un Sud qui comprendra les Caldoches et les autres ethnies.

- Les îles Clipperton qui sont le domaine réservé de l'Etat.

Enfin la France dispose en plus de ses eaux territoriales d'une **ZEE** (Zone Economique Exclusive.) de plus de 10 millions de km<sup>2</sup> . C'est à dire d'une zone qui s'étend au delà de 200 milles nautiques des côtes (~ 370 km) dont tout Etat a le contrôle depuis la convention de 1982. Pour les autres, la souveraineté ne s'exerce que sur les eaux territoriales (12 milles = ~ 20 km). La France est à la tête du 3<sup>ème</sup> domaine maritime mondial. Seuls les Etats-Unis et la Grande Bretagne disposent d'aires aussi importantes.

<sup>1</sup> Terres Australes et Antarctiques Françaises (îles Crozet, Kerguelen, Nouvelle-Amsterdam, St Paul, Terre Adélie).

Quels sont les avantages ?

- en terme de **ressources** on a ainsi accès aux fonds des mers : c'est-à-dire au pétrole, aux nodules polymétalliques (concentration en minerai plus importante que sur la surface et quantité de métaux rares), à la pêche (protéger des zones du comportement de pilleurs des Japonais et des Russes en la matière).

- on bénéficie de **relais**, et donc de la possibilité de contrôler le trafic maritime.

### ***2.2.2 - Des économies dépendantes.***

Toutefois on peut souligner 3 handicaps : **la distance/un marché local limité /les coûts sociaux engendrés** (cf. Paris Nouméa = 27 heures d'avion, monoculture: canne à sucre, bananes, les salaires des fonctionnaires représentent  $\frac{1}{4}$  des actifs, enfin le RMI en 1995 représentait 1 ménage sur 3 à la Réunion contre 1 sur 28 en métropole).

De fait la dépendance de ces territoires est inévitable car ils ont souvent une économie incomplètement structurée et se situent le plus souvent dans des aires géopolitiquement pauvres (problème d'incompatibilité de régime politique entre la métropole et une dictature locale pour pouvoir faire des affaires ; ex : Amérique centrale).

C'est pourquoi la Métropole tente de maintenir la parité du niveau de vie par des primes.

Comme solutions les DOM TOM peuvent développer leurs atouts culturels (1 million de touristes dont 80 % d'européens) et intensifier les échanges économiques dans leur environnement proche.

= la survie économique de ces territoires **coûte cher à la France mais ils font partie intégrante de la Nation et sont également des atouts géographiques et stratégiques.**

### ***2.3 - Les liens privilégiés avec les anciennes colonies.***

#### ***2.3.1- Les accords de coopération avec les pays africains en particulier.***

Ils prévoient la venue de personnels français dans les domaines de l'enseignement, de la santé ou de l'agriculture.

#### ***2.3.2 - Les accords de défense conclus avec certains états.***

Cote d'Ivoire, Sénégal, RCA, Djibouti : la France assure la défense de ces pays en cas d'agressions extérieures (ex : Tchad / Libye) et parfois le maintien de l'ordre en cas de troubles intérieurs.

### **2.3.3 Les relations économiques.**

Aux relations exclusives avec les colonies, se sont substitués des échanges multilatéraux ; ex : les accords de Lomé (4ème convention) signé en 1989 entre les pays de l'U.E et les pays ACP (Afrique Caraïbe Pacifique). Ils ont pour but d'aider financièrement ces pays pour réamorcer leurs économies.

**Ce que l'on peut retenir** : l'influence française se traduit donc par une présence physique sur les 5 continents, avec des relais qui entendent bien **maintenir une référence culturelle française face aux anglo-saxons.**

*Attachons nous désormais à analyser sa place dans le Monde à travers les rapports de force actuels.*

## **III. Le poids de la France.**

### **3.1- La puissance économique.**

#### **3.1.1 La mondialisation de l'économie française.**

**L'essor du commerce extérieur** : en **1997**, la France assurait 5,06% des échanges commerciaux de la planète, se plaçant au **5<sup>ème</sup> rang** après les Etats-Unis (14.36%), l'Allemagne (8.62%), le Japon (6.87%) et le Royaume-Uni (5.38%). En 1997, le taux de couverture (c.à.dire le rapport entre la valeur des exportations et des importations Ex/Im) atteignait 111.5%, donc une capacité à s'imposer sur des marchés concurrentiels mondiaux à haute valeur ajoutée.

Cet essor commercial est le **signe d'une intégration plus poussée au système monde**. Longtemps repliée sur un espace limité à l'hexagone, et à son empire colonial, l'économie française s'est ouverte depuis 40 ans à l'Europe et aux autres pays de l'**OCDE**<sup>1</sup>.

79% des échanges se font avec l'OCDE

64% avec l'**Union Européenne** (n°1:l'Allemagne)

18% du commerce français avec les **PVD** ( Pays en Voie de Développement.)

**L'interpénétration des économies** : la croissance des échanges est aussi le symptôme d'une **dépendance** accrue à l'égard des pays fournisseurs d'énergie (mais du fait de la **diversification** des approvisionnements nous évitons d'être pris en otage par un seul fournisseur cf. les chocs pétroliers). Les flux croisés d'investissements sont un autre signe de cette ouverture économique ex : ~30% de nos salariés travaillent pour des entreprises étrangères mais nous étions au début des années 90 le **2<sup>ème</sup> investisseur au monde** (capitiaux, banques...).

**La France 2<sup>ème</sup> exportateur mondial des services** : tourisme (n°1 mondial, 11% du tourisme mondial), BTP (BOUYGUES ou la Société Générale d'Entreprise= 20 milliards de chiffre d'affaire / an hors de France), le groupe VIVENDI (ex-générale des eaux), EDF (nucléaire civil), AXA (assurances), PROMODES-CARREFOUR (grande distribution), l'industrie du luxe (LVMH :Louis Vuitton-Moët-Hennessy)....

<sup>1</sup> Organisation de Coopération et de Développement Economique= tous les pays industrialisés d'Europe occidentale, l'Am. du Nord, l'Aus. la N-Z, et le Japon.

*Enfin terminons par la garantie de tous ces intérêts à travers le monde grâce à la puissance militaire.*

### **3.2. La puissance militaire: la France sur la scène géopolitique mondiale.**

#### **3.2.1- Un présence tous azimuts.**

Sur la scène internationale la France a le souci d'être considérée comme une puissance politique indépendante. En matière de Défense elle conserve son autonomie grâce à la possession d'une force de frappe nucléaire significative. Cette **force de dissuasion** est en mesure d'appliquer une riposte en territoire ennemi à partir des bombardiers stratégiques (Mirage IVP, Mirage 2000N, Super-Etendard), ou des **Sous-marin Nucléaires Lanceurs d'Engins**.(ex: le Triomphant)

**Avec la fin du Service national** (décision prise en **1996**) la Défense s'oriente vers une **armée professionnelle**, d'environ 300 000 hommes destinée à protéger les intérêts nationaux à travers le Monde: près de 60 000 sont déployés hors du territoire métropolitain, ex-Yougoslavie, Kosovo, Timor, DOM TOM (installations sensibles de Kourou en Guyane ou encore récemment à Mururoa), pays d'Afrique.

#### **3.2.2 - Des opérations de plus en plus internationales.**

Depuis la fin de la guerre d'Algérie en 1962, la France est intervenue à de nombreuses reprises (Tchad , RCA, Zaïre, Rwanda...) pour mettre fin à des guerres civiles, protéger des pays alliés ou sauver des ressortissants menacés. Une **Force de Réaction Rapide** de 50 000 hommes a été créée en 1983 pour ce genre de missions, qui doivent être courtes et efficaces.

La présence de la France dans le Monde connaît aussi des **reculs, des incertitudes, voire des absences** : ainsi s'éclipse-t-elle discrètement de l'Amérique latine et reste-t-elle trop faible en Asie.

L'armée française intervient de plus en plus rarement seule. **Sa vocation mondiale s'exerce aussi dans la cadre de l'O.N.U.** Elle participe à presque toutes les missions militaires décidées par cette dernière.(Liban, Guerre du Golfe 1991, Somalie, Angola, Cambodge, Sahara occidental, Timor oriental)(voir cours sur la France et l'O.N.U.)

Le rôle de la France n'est pas seulement à l'échelle planétaire, il faut la considérer **comme puissance euro-atlantique**: son rôle est en effet central dans la construction européenne et dans le dispositif de l'Alliance atlantique<sup>1</sup> . Aujourd'hui, la France est au cœur de la réflexion sur la rénovation de l'Alliance et des débats sur la sécurité européenne (cf. PESC (**P**olitique **E**trangère de **S**écurité **C**ommune 1993-95)).

Enfin un corps européen se met en place depuis 1993 pour mener des opérations dans le cadre de l'**UEO**<sup>2</sup> .

<sup>1</sup> C'est une alliance défensive qui réunit, autour des Etats-Unis, le Canada, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, le Royaume Uni, la Grèce, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal , la Turquie et la France. L'OTAN en est l'organisation militaire.

<sup>2</sup> l'Union de l'Europe Occidentale créée en 1948.

### **3.2.3 - Un géant de l'armement.**

La Défense mobilise 3.3% du PIB, moins qu'en Russie, aux Etats-Unis et au Royaume Uni, mais elle génère aussi un important commerce international d'arme. On place la France à la **3<sup>ème</sup> place mondiale** derrière les Etats-Unis et la Russie, malgré les restructurations en cours.(cf. actualité, DCN à Brest / Toulon, GIAT industrie...) En 1995 l'industrie de défense représentait 5000 entreprises, 200 000 emplois directs et 100 000 indirects. L'avenir aujourd'hui est en train de se redéfinir.

### **3.2.4 - Un acteur international incontournable.**

Bien qu'elle ne représente que 1% de la population de la planète, la France participe à toutes les grandes instances qui gouvernent le Monde : **l'Alliance atlantique, le G8, 1 des 5 membres permanents du Conseil de sécurité de l'O.N.U., or c'est là que se prennent toutes les décisions importantes concernant la paix et l'économie mondiale.** La France en plus d'avoir été l'âme de la construction européenne, s'active pour que l'Europe ne soit pas seulement un géant économique mais aussi un contrepoids - via l'Union - face aux Etats-Unis.

## **CONCLUSION :**

Il paraît nettement que la France conserve une place et une **influence exemplaire dans le Monde, mais des limites sont posées à son rayonnement international.**

La présence française dans le Monde sert:

- les intérêts nationaux (cf. DOM TOM)
- L'aide au développement.
- Les accords de coopération au sens large (défense, aide humanitaire).

**De ce fait elle apparaît comme nettement plus vulnérable au vu de ses intérêts nationaux, confrontée au contexte international** (cf. mesures de rétorsion américaines contre certains produits français).

L'action militaire de la France hors de ses frontières ne peut avoir lieu que si elle est légitimée par la "Communauté internationale". **De fait, l'indépendance militaire de la France est tributaire des alliances et des organisations auxquelles elle appartient.**

Donc le sujet la *France dans le Monde* tend à perdre de sa pertinence. Il faut désormais envisager la présence française dans le Monde au travers du relais européen.

La France n'est donc pas une superpuissance mais elle fait partie du cercle très fermé des puissances, moyennes certes mais d'envergures mondiales.

# RI 7 L'OTAN ET LA SECURITE EUROPEENNE

**L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)** ou North Atlantic Treaty Organization (NATO) est la principale structure politique et militaire intégrée du bloc occidental. Elle a été créée dans le contexte de la Guerre Froide « *en vue de sauvegarder la paix et la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord* ».

## I - La création de l'OTAN

### A - Les origines de l'OTAN

Créée à Washington le 4 avril 1949 par la signature du **Traité de l'Atlantique Nord** et siégeant à Bruxelles, le **Pacte Atlantique** compte **16 membres**, soit 12 fondateurs (Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis, France, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal et Royaume Uni) et 4 adhérents (Grèce et Turquie en 1952, RFA en 1955 et Espagne en 1982) Les **organes permanents** qui se sont développés pour en assurer la mise en œuvre constituent l'OTAN, structure dont le statut résulte de la **convention d'Ottawa** du 20 septembre 1951.

En 1966, la France s'est retirée du commandement militaire intégré. La politique du général de Gaulle reposait sur la constitution d'une **force de dissuasion nationale**. La France ne veut pas se laisser entraîner dans un conflit qui ne la concernerait pas.

### B - Les principes de l'organisation : un rôle défensif et préventif

Si un territoire ou les forces d'un ou plusieurs membres sont attaqués, l'OTAN a pour mission :

- Maintenir et accroître la capacité individuelle et collective de résistance à une attaque armée.
- Dans un but exclusivement défensif, de **résister à toute attaque armée** en prenant aussitôt la décision qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la **force armée**. Cette **assistance mutuelle** prend fin dès lors que le Conseil de Sécurité de l'ONU prend le relais.

La déclaration du **Sommet Atlantique de Rome** (7-8 novembre 1991), du fait du nouveau contexte géopolitique, confère également à l'OTAN une **mission de prévention et de gestion des crises** pouvant porter atteinte à la sécurité européenne (cf. le Kosovo).

## **II. Les structures de l'OTAN**

### **A - Les structures civiles**

#### **1) Le Conseil de l'Atlantique Nord**

Il s'agit de la **plus haute autorité de l'Alliance**. Présidé par le secrétaire général, ce Conseil fonctionne à égalité de droits entre les membres et les décisions sont prises à l'unanimité. Cependant, l'application des décisions relève de chaque gouvernement, chaque *Etat-membre conservant sa souveraineté*.

#### **2) Le Secrétariat général**

Il assiste le Secrétaire général dans ses rôles de **conciliation**, de **promotion** et de **direction** de la **consultation** au sein de l'Alliance.

#### **3) La Conférence des directeurs nationaux d'armement**

Cette structure favorise la **coopération en matière d'équipement militaires**. Elle comprend **cinq groupes spécialisés** : marine, air, terre, recherche en matière de défense, industrie.

#### **4) Divers**

Il existe 2 autres structures civiles auxquelles la France ne participe pas : le **Comité des Plans de Défense** et le **Groupe des Plans Nucléaires**.

### **B - Les structures militaires**

#### **1) Les structures fonctionnelles**

Elles comprennent le **Comité militaire** qui émet des recommandations pour améliorer la défense commune et établit les directives pour le commandement allié, et son organe exécutif, **l'Etat-major international**, composé d'un général de corps d'armée assisté de 6 généraux, qui établit des plans et conduit les études.

#### **2) Les commandements opérationnels**

Ils se composent du **Commandement Allié en Europe** (ACE) qui a pour mission la sécurité de l'Europe et qui est répartie en trois commandements géographiques (nord-ouest de l'Europe, centre Europe et sud Europe), et du **Commandement Allié de l'Atlantique** (ACLANT) qui assure la sécurité de l'Atlantique.

### **III - L'OTAN et l'Europe : entre défense commune et sécurité collective**

La **disparition du pacte de Varsovie** oblige l'OTAN à chercher un nouveau principe de légitimité ; elle doit trouver une **vocation nouvelle** et se transformer.

#### **A - Réformer l'ancienne doctrine de l'emploi des forces nucléaires**

Désormais, il s'agit pour l'OTAN de **désarmer les crises par des moyens diplomatiques** ou par une **défense conventionnelle efficace**. C'est pour cela qu'elle s'est défait de 80% des stocks d'armes nucléaires sub-stratégiques. Cependant, un problème demeure : **la localisation de l'arsenal américain en Europe**.

#### **B - Etendre le rôle de l'OTAN à des missions de sécurité en Europe**

Il s'agit, dans un premier temps, **d'assurer la stabilité et la sécurité des nouvelles démocraties de l'Est**. Ensuite, il lui faut tenir compte de la volonté des Européens de se forger une **identité européenne en matière de sécurité et de défense**, en leur laissant la liberté de décider des meilleures dispositions à prendre pour développer une structure de défense commune strictement européenne.

### **Conclusion générale :**

De sa capacité à se réformer pour s'adapter à de nouvelles activités, du degré d'intégration des Européens en matière de défense, encore faible comme le montre la crise yougoslave, et du type de relations que l'Alliance saura tisser avec les structures européennes et les pays de l'Europe centrale et orientale, tout en ménageant la Russie, dépend donc l'avenir de l'OTAN.

# RI 8 LE FONCTIONNEMENT DE L'ONU

**But de la séance :** mieux comprendre le fonctionnement de cette organisation clé du monde contemporain, mais souvent trop mal connue.

**Intérêt du cours :** les ESO en tant que militaires seront certainement amenés à travailler dans le cadre de l'ONU au cours de leur carrière. Peut-être est ce déjà fait, mais connaissent-ils vraiment le fonctionnement de l'organisme qui les mandatait et quel était le but de leur mission ?

**Idée maîtresse :** l'ONU créée en 1945, dans le but de maintenir la paix et la sécurité dans le monde est une organisation tentaculaire dont les structures ont de multiples compétences. Ces diverses compétences lui ont permis d'intervenir dans des domaines variés avec plus ou moins de réussite.

## I - La création de l'ONU.

### 1.1- Les origines des Nations-Unies.

En octobre 1944, Américains, Britanniques, Soviétiques et Chinois élaborent lors de la conférence de Dumbarton Oaks, les grands traits d'une nouvelle organisation. Cette organisation devait succéder à la SDN (Société des Nations) créée en 1919, cette dernière avait échoué car elle ne regroupait que peu de pays et ne possédait pas d'armée. Les grands principes de cette création sont précisés lors de la conférence de Yalta (11 février 1945), c'est là entre autres, que le principe du **droit de veto** a été adopté. L'exercice de cette prérogative par les grandes puissances excluait la possibilité d'une intervention contre elles, si d'aventure elles venaient à rompre leurs engagements. En effet, les décisions du Conseil de sécurité se prennent toujours à la majorité absolue des 5 membres permanents.

### 1.2 - Les principes de l'organisation.

L'ONU a pour objectif fondamental le **maintien de la paix et de la sécurité dans le monde**, la **protection des Droits de l'Homme** et enfin assurer le **développement économique et social**.

Afin de réussir dans cette tâche les signataires de la charte s'engagent à agir pour éviter les conflits et le cas échéant, à tenter de les résoudre par les moyens appropriés.

## **II - Les structures de l'ONU.**

### **2.1. Les organes politiques principaux.**

#### ***2.1.1 - Le Conseil de sécurité.***

Organe permanent, collégial et restreint, le Conseil de sécurité occupe parmi les organes de l'ONU une place particulière en raison de sa **responsabilité principale de maintien de la paix et de la sécurité internationale.**

Le Conseil de sécurité compte 15 membres parmi lesquels **5 membres permanents** (Chine, France, URSS, Royaume Uni, Etats-Unis). Les **10 autres membres sont élus** pour une période de 2 ans par l'assemblée générale qui tient compte dans son choix de leur contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationale. Chaque membre du Conseil de sécurité dispose d'une voix. Par ailleurs, chaque membre permanent dispose d'un droit de veto.

La procédure de vote est différente selon les questions. Pour les questions les moins importantes, la majorité est de 9 voix. Pour les autres questions, la majorité de 9 voix doit comprendre les voix des 5 membres permanents. Le Conseil de sécurité peut émettre des recommandations ou des résolutions (décisions obligatoires) dans le cadre du maintien de la paix.

#### ***2.1.2 - L'Assemblée générale.***

Elle se compose de **tous les états membres**, elles se réunit à New York en session annuelle (de septembre à décembre), session extraordinaire ou session extraordinaire d'urgence (convoquée sur demande du conseil de sécurité). L'Assemblée Générale fonctionne soit en séance plénière, soit en commissions. Il y a environ **185 Etats membres** avec le principe d'un Etat une voix.

Elle adopte des recommandations, sans valeur obligatoire pour les Etats membres, ce qui limite son rôle. Ses attributions sont multiples car elle bénéficie d'une sorte de compétence générale qui lui permet de " discuter toute question ou affaire rentrant dans le cadre de la charte des Nations-Unis " .

#### ***2.1.3 - Le secrétariat général.***

Le secrétaire général, " plus haut fonctionnaire de l'organisation ", est nommé par l'assemblée générale sur recommandation du conseil de sécurité pour 5 ans, (**Kofi Annan depuis 1997**). Le secrétariat a un **rôle diplomatique, politique et administratif**. Il a la possibilité de saisir le conseil de sécurité de toute affaire, qui à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationale.

### **2.2 - Les autres organes principaux.**

#### ***2.2.1- La cour internationale de justice.***

C'est l'**organe judiciaire principal de l'ONU siégeant à la Haye**. Elle se compose de 15 juges, magistrats indépendants des Etats, élus pour 9 ans par l'assemblée générale et le conseil de sécurité. Elle règle les différends juridiques entre Etats dont elle est saisie et émet des avis consultatifs.

## ***2.2.2 - Le conseil économique et social.***

Il se compose de 54 membres élus par l'assemblée générale pour 3 ans avec renouvellement par tiers chaque année. Les 5 grands sont toujours réélus de facto. Sa première fonction était d'assurer la coordination de toutes les activités du système de l'ONU sur les sujets économique, social, culturel, éducatif et la protection des droits de l'Homme. Il n'a jamais pu y parvenir.

## ***2.2.3 - Le Conseil de tutelle.***

La mission du Conseil de tutelle est la supervision des territoires sous tutelle afin de contrôler l'avancement de ses habitants et leur évolution progressive vers l'autonomie et l'indépendance. Le régime de tutelle ayant disparu, puisque le dernier territoire sous tutelle (américaine) est devenu indépendant en 1999 (les îles Palaos), le conseil est réduit aux 5 membres permanents et n'existe plus en pratique. On parle parfois de le ranimer pour faire face au nouveau problème des Etats en situation d'effondrement politique (pays de l'ex bloc soviétique).

## ***2.3 - Les institutions dépendantes de l'ONU.***

On distingue 4 types d'institutions selon leur mission.

### ***2.3.1- Les institutions financières internationales :***

- Le **FMI** (Fonds monétaire international), créé en 1944, son siège est à Washington. Il joue le rôle de **gendarme monétaire du monde**. Ses objectifs sont de faciliter l'expansion du commerce mondial et de contribuer au développement monétaire de ses 178 membres. Ces derniers peuvent emprunter auprès du FMI, ces prêts sont consentis essentiellement lors de dépression monétaire pour maintenir chaque monnaie à un niveau correct (ex : prêt consenti à la Russie pour maintenir le rouble). Les fonds du FMI sont alimentés par des quote-parts versées par les membres en fonction de leur puissance économique.

- La **BIRD** (Banque internationale de reconstruction et de développement), souvent appelée banque mondiale, **elle favorise le développement économique par des prêts**. A l'origine, ces prêts étaient consentis aux pays européens dévastés par la guerre, aujourd'hui, c'est surtout pour aider les pays en voie de développement.

### ***2.3.2 - Les institutions commerciales :***

- L' **OMC** (organisation mondiale du commerce), mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 1995 après les accords de l'Uruguay round sur la libéralisation du commerce international. Elle prend la place du GATT créé à la Havane en 1947, qui a été pendant plus de 40 ans, le principal organisme **chargé de négociations en matière d'abaissement des barrières douanières et de libéralisation des relations commerciales**.

- La **CNUCED** (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) est chargée **d'accélérer le développement des pays du Tiers monde et les échanges entre pays riches et pays pauvres**.

### **2.3.3 - Les institutions sanitaires et sociales :**

- L'**UNICEF** (Fonds des Nations Unies pour l'enfance)
- Le **HCR** (Haut Commissariat aux Réfugiés), il dispose de 90 bureaux répartis dans le monde. Son objectif est **la protection internationale et l'assistance à environ 17 millions de réfugiés disséminés sur la planète.**
- L'**OMS** (Organisation Mondiale de la Santé), son objectif est **d'amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible.** Pour l'atteindre, elle multiplie les actions en faveur de l'amélioration de la nutrition et de l'hygiène ou contre des maladies.

### **2.3.4 - Les institutions culturelles :**

L'**UNESCO** (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture), ses principaux objectifs sont : **développer l'enseignement dans les pays en retard, multiplier les échanges culturels et scientifiques entre Etats, enfin préserver et restaurer " le patrimoine culturel de l'humanité "**

## **III - Le bilan des actions de l'ONU :**

### **3.1 - Le maintien de la paix et de la sécurité par l'ONU.**

Des crises majeures ont été évitées de 1945 à 1980, car l'ONU a souvent servi de tampon entre les 2 blocs de la guerre froide lorsqu'il n'y avait pas de dialogue direct entre les 2 grands (ex : crise des missiles de Cuba en 1962). Néanmoins, il y a eu entre 1945 et 1980 environ 180 guerres et 20 millions de morts.

**Une action marquée en faveur de la décolonisation** est à noter. En effet, l'ONU met en cause et condamne régulièrement les puissances coloniales (Suez en 1956 et la guerre d'Algérie).

Depuis le début des années 1980, **l'ONU a multiplié les missions.** Ces missions sont de 3 types : **de surveillance et d'observation, d'interposition et d'aide humanitaire.** Les moyens utilisés sont d'abord des mesures coercitives comme les embargos (Libye, Serbie, Irak) ; mais surtout militaires avec les casques bleus (FORPRONU) ainsi que des forces nationales qui peuvent recevoir une délégation de la part de l'ONU (SFOR, IFOR). Dans le cas des forces nationales, la liberté de manoeuvre est plus importante et ne se limite pas à la légitime défense comme pour les casques bleus. Elle est intervenue en Irak en 1991, en Somalie (1992), au Rwanda en 1994, au Timor en 1999. Plusieurs missions de l'ONU sont en cours dans le monde entier, ex: la FINUL au Liban depuis 1979, l'UNFICYP à Chypre depuis 1964, la MIPRENUC au Cambodge depuis 1991, la FORPRONU en ex Yougoslavie, MONUIK en Irak et au KOWEIT depuis 1991.

### **3.2 - Développement, progrès de l'homme et de la société**

Grâce à l'action de l'ONU, de nombreux pays bénéficient aujourd'hui d'une aide importante et adaptée à leurs besoins. Des mesures pratiques ont été adoptées en faveur du développement.

D'autre part l'ONU s'engage à faire respecter les droits de l'homme. L'ONU approuve en décembre 1948 “ **La déclaration universelle des droits de l'Homme** ”.

Enfin, des dizaines de monuments d'une valeur inestimable faisant partie du patrimoine culturel de l'humanité ont été préservés grâce aux nombreuses campagnes de l'UNESCO qui est chargée de dresser une liste du patrimoine mondial.

#### **Conclusion :**

Les nombreuses organisations composant l'ONU lui permettent d'être présente dans le monde entier et surtout d'élargir son champ d'action. Cependant, le bilan de l'action de l'ONU depuis 50 ans est relativement mitigé. Malgré les nombreuses critiques et même parfois les remises en cause dont elle fait périodiquement l'objet, elle peut prétendre aujourd'hui avoir atteint son objectif d'universalité, grâce notamment à son action en faveur du règlement de certains conflits. Elle a permis également de nombreuses négociations multilatérales sur des problèmes tels que la faim dans le monde, la pollution, la pauvreté ou la défense du patrimoine commun. Mais l'ONU est parfois paralysée par les divergences d'intérêt qui animent encore aujourd'hui ses membres les plus influents tels les USA ou même la France, ce que nous verrons dans le prochain cours.

# RI 9 LA FRANCE ET L'ONU

**But de la séance** : connaître l'évolution des rapports entre la France et l'Organisation des Nations Unies de sa création à nos jours.

**Intérêt du cours** : c'est une question qui concerne particulièrement les ESO, car ils doivent savoir à quelle place se situent les militaires français par rapport aux autres militaires servant sous mandat ONU mais aussi connaître la place de la France vis-à-vis de l'institution sur un plan politique.

**Idée maîtresse** : face à l'ONU, la France a toujours cherché un équilibre entre sa participation et son indépendance nationale. Les rapports entre la France et l'ONU ont connu une évolution favorable puisque la France en tant qu'un des cinq membres permanents au Conseil de Sécurité est engagée dans de nombreuses missions.

## **I - Historique des relations entre la France et l'ONU.**

### **1.1 - 1944 à 1974 : des relations difficiles.**

Dès le début, les rapports entre la France et l'ONU sont ambigus puisqu'elle est tenue à l'écart des conférences fondatrices, en effet les trois grands vainqueurs de la guerre ne la considèrent pas comme victorieuse. Elle doit donc s'imposer parmi les grands notamment au Conseil de Sécurité grâce à l'action de Churchill et De Gaulle.

De plus le problème colonial est venu entâcher ces relations France-ONU : la France n'est pas soutenue dans certaines opérations comme l'affaire de Suez et surtout pendant la guerre d'Algérie. Malgré cela, la décolonisation vit entrer à l'ONU d'anciennes colonies françaises qui furent autant d'alliés pour la France.

A partir de 1958, la politique extérieure de la France a accentué les tensions France - ONU. Cette politique est menée par le général de Gaulle qui développe la vision gaullienne de l'indépendance nationale, cherchant constamment une position intermédiaire entre les 2 blocs de la guerre froide.

### **1.2 - 1974 à 1990 : un changement d'attitude.**

Depuis le début des années 70, on assiste à une normalisation des relations France - ONU, car même avec une capacité mondiale, la France est devenue une puissance moyenne. Pour cette raison les présidents de la République successifs ont su utiliser la tribune de l'ONU pour redorer le prestige de la France. Exemples : Valéry Giscard d'Estaing en 1974 pour lancer une politique de désarmement et François Mitterrand en 1983 pour le principe d'ingérence humanitaire.

### **1.3 - 1990 à 1999 : la multiplication de la coopération.**

Cette coopération est facilitée depuis 1990. Avec la chute du bloc soviétique, l'ONU joue son rôle plus facilement avec tout de même une prépondérance américaine

Pour la France, l'**ONU est garante du droit international** et cette donnée est intégrée dans sa politique extérieure.

Elle participe à de nombreuses actions de l'ONU à travers le monde.

## **II - La France au sein de l'ONU.**

### **2.1 - La France et les principes de l'ONU.**

Jusqu'à la décolonisation, la France a eu des difficultés avec le **principe d'égalité et de souveraineté des Etats**. Mais aujourd'hui, la France est d'accord avec les principes de la charte de l'ONU même si elle regrette de ne pas y voir inscrit le principe d'ingérence humanitaire en cas de danger pour les populations.

La France accepte sans réserve la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** puisqu'elle est inspirée des principes importants de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. En outre, le vice président de la commission chargée d'élaborer le texte est le français René Cassin.

### **2.2 - Une présence dans tous les organes.**

Cette omniprésence est importante car elle permet à la France de participer à presque toutes les grandes décisions internationales. Cela s'exprime d'abord par son siège de membre permanent au Conseil de Sécurité de l'ONU. Sa présence est aussi importante dans des organes comme l'UNICEF, le HCR. Pour l'UNESCO, la France est directement concernée car son siège se trouve à Paris et elle possède de nombreux monuments classés au patrimoine mondial.

### **2.3 - Des désaccords entre la France et l'ONU.**

Ces désaccords sont dus en partie au principe français d'indépendance nationale. Ils concernent d'abord la compétence de la Cour internationale de justice car en 1974 elle a tranché contre la France à la suite d'une réclamation sur les essais nucléaires. Paris ne s'est pas soumise car elle estimait que cela remettrait en cause son indépendance.

Autre problème : l'entrée éventuelle d'un membre permanent supplémentaire au Conseil de Sécurité, ce qui pourrait réduire le rôle de la France. Les candidats sont nombreux, mais les 2 vainqueurs potentiels sont l'Allemagne et le Japon.

Le dernier litige c'est le problème du financement de l'institution, l'ONU est au bord de la faillite car il y a à peine un mois d'avance dans les caisses. La France est un des seuls pays à être à jour de ses cotisations.

### **III - La place de l'armée française au sein des missions de l'ONU.**

#### **3.1 - Organisation et commandement.**

Il existe 2 types de commandement :

- Dans le cas de **l'engagement d'un seul pays**, il y a un transfert de l'autorité de l'ONU au pays concerné. Ex : **l'opération Turquoise au Rwanda** en 1994, la France est intervenue seule.
- Dans le cadre **d'un commandement multinational**, on met en place un Etat-major interallié multinational. Ex : **FORPRONU** en Ex -Yougoslavie ou opération Daguet en 1991.

Longtemps premier Etat contributeur de troupes et de matériel (FORPRONU), la France occupe actuellement le 9<sup>e</sup> rang des Etats participants aux opérations de maintien de la paix.

#### **3.2 - Trois types de missions**

- **Surveillance et observation** : la mission est de tenir informé le Conseil de Sécurité de la situation et de l'application des résolutions de l'ONU. Ex : **MONUIK en Irak et au Koweït**
- **Interposition** : c'est un déploiement d'hommes pour faire cesser les combats. Ex : la FORPRONU en 1992.
- **Humanitaire**. Ex : opération TURQUOISE au Rwanda, **APRONUC au Cambodge**.

#### **3.3 - L'exemple de la Bosnie**

- 2 étapes et 2 types de mission pour un seul conflit.
- Février 1992 : envoi de la FORPRONU en Krajina comme force d'interposition dans les enclaves serbes de Croatie.
- Juillet 1992 : à Sarajevo, la FORPRONU devient force de protection et d'observation. Les casques bleus français sont chargés de la protection de l'aéroport de Sarajevo pour acheminer l'aide humanitaire.

Un quart des casques bleus en Bosnie étaient français, le problème qui se posait pour cette mission était le manque de moyen, selon les Français (Général Cot).

#### **3.4 - Le cas particulier du Kosovo**

A partir de 1996, l'**U.C.K.** (armée de libération du Kosovo) multiplie ses actions contre la présence serbe. Le gouvernement de Belgrade organise alors le démantèlement de la résistance kosovare, allant jusqu'à des déplacements de population (épuration ethnique). La réaction des puissances occidentales est relayée par les bombardements de l'OTAN (début 1999) qui poussent les Serbes à se retirer progressivement du Kosovo. La situation étant particulièrement tendue entre Kosovars et Serbes, l'ONU prend les choses en main en décidant d'implanter sur place une administration civile chargée de réorganiser le territoire. Cette administration est dirigée par un Français Bernard Kouchner, aidé par une force multinationale composée entre autres d'unités de l'armée de terre française, mais aussi de nombreux gendarmes français qui essaient tant bien que mal de rétablir un équilibre fragile.

## **Conclusion :**

Les rapports entre la France et l'ONU ont évolué favorablement depuis 1945, pour arriver à une collaboration étroite. La France sait qu'elle doit s'engager de plus en plus dans les opérations de l'ONU, car si elle veut conserver sa place de membre permanent au Conseil de Sécurité elle doit se montrer indispensable. En fait, l'ONU est une chance pour les puissances moyennes comme la France de pouvoir faire entendre leur voix.

Aujourd'hui, le principal problème de l'ONU réside dans les dissensions qui règnent entre les grands de ce monde et qui rendent ses actions parfois inefficaces.

# RI 10 : LES GRANDES INSTANCES INTERNATIONALES

## **But de la séance :**

- connaître les principales instances internationales
- comprendre comment elles fonctionnent et agissent
- savoir quels sont leurs pouvoirs et leurs limites
- pourquoi certaines questions se gèrent maintenant au niveau supranational

## **Idée maîtresse :**

Les instances internationales sont de plus en plus nombreuses et imposantes. Quelles formes prennent-elles à l'heure actuelle, et quels pouvoirs ont-elles ?

## **I - Les grands principes régissant les instances internationales**

### **1.1 - Qu'est-ce qu'une instance internationale ?**

Qu'est-ce qu'une instance : c'est une autorité, un corps constitué qui détient un pouvoir de décision. Une instance internationale est donc une autorité impliquant plusieurs pays qui a le droit de décider dans le domaine d'activité qui la concerne.

On peut distinguer les instances ayant pour membres des pays, des organisations indépendantes :

- une organisation intergouvernementale peut être définie comme l'association d'**Etats souverains**, poursuivant un **but d'intérêt commun** au moyen d'organes qui lui sont propres. Une organisation intergouvernementale est en d'autres termes l'association d'Etats constituée par un traité. Elle possède une personnalité juridique à part entière, distincte de celle des Etats. C'est une structure de coopération interétatique poursuivant des intérêts communs, définis dans un acte constitutif. Ce type d'organisation peut être à vocation régionale (ALENA ; ASEAN ; UE) ou universelle (ONU ; Agence Internationale Energie Atomique ; GATT ; OMC).

- les organisations indépendantes des Etats sont appelées ONG (organisations non gouvernementales) : ce sont des institutions créées selon une initiative privée, dont l'action est l'émanation directe de la société. Elles se situent hors du pouvoir de l'Etat et visent un objectif commun. Elles se fondent sur le bénévolat et sont à but non lucratif. Ce sont des organisations librement créées dont les participants sont des personnes ou des associations privées. Leurs principales vocations sont : caritative, le respect des droits de l'homme, le secours aux blessés (Croix rouge créée en 1863), et les missions religieuses (Secours Catholique). Aujourd'hui, elles concernent essentiellement l'assistance humanitaire (Médecins sans frontières), l'aide au développement, et l'environnement (Greenpeace).

## **1.2 - Les principes commandant les relations entre Etats**

Un Etat est une communauté d'hommes fixée sur un territoire propre, possédant une organisation et soumise à une même autorité. Une organisation internationale serait donc l'association de plusieurs territoires et populations mais soumise à quelle autorité ?

*Deux principes gouvernent les relations entre Etats :*

- le principe d'égalité : tout Etat étant souverain chez lui, parce qu'il est reconnu par ses gouvernés, nul ne peut lui imposer sa conduite. Il semble alors inconcevable d'intervenir dans un pays souverain.

- le principe de non-ingérence : tout Etat est tenu de respecter la souveraineté des autres Etats, il ne peut s'ingérer dans leurs affaires intérieures. Si un Etat ne le peut pas, pourquoi plusieurs le peuvent-ils ?

*Un décalage notoire entre principes et réalités :*

- les inégalités de puissance entre pays expliquent en partie les libertés prises avec ces principes. Ces sources d'inégalités sont diverses : poids démographique, richesses diverses, efficacité de l'encadrement, cohésion nationale, stabilité socio-politique...

- ces inégalités engendrent des stratégies d'association interétatique, conciliant les différences de puissance (rapport de supériorité ou système d'association) et le droit à l'égalité (chaque pays est souverain sur son territoire et ne peut s'ingérer par la force dans la politique d'un autre).

## **II - Présentation des principales organisations intergouvernementales**

### **2.1 - Les organisations intergouvernementales visant au développement**

On entend par développement tout ce qui caractérise l'amélioration des conditions de vie et d'échanges. Du fait de la mondialisation et des enjeux du Tiers Monde, les Etats s'associent. Cela donne différents types d'organisation. Pour les sigles, se référer au glossaire joint.

- Les associations économiques :
  - régionales : **ASEAN , APEC , ALENA , CEAO , UE + AELE = EEE**
  - universelles : **GATT , OMC , OCDE**
  - les institutions financières : **FMI , BIRD**
  - les droits de l'Homme et les questions sociales : **CIJ , HCR , OMS , UNESCO**

## **2.2 - Les organisations intergouvernementales visant sécurité et coopération politique**

But : défense des intérêts et resserrement des rapports entre Etats membres, coordination de leur action politique en vue de réaliser une collaboration étroite, de sauvegarder leur indépendance et leur souveraineté.

- Les organismes non militaires : **OUA** , Ligue arabe , OSCE
- Les organisations à vocation militaire : **ANZUS** , **OTASE** , **OTAN** , **UEO** , et d'un certain côté **ONU**.

Malgré la multitude de ces organisations, on peut dégager plusieurs perspectives communes à la plupart d'entre elles.

### **III - Quelles perspectives pour les organisations internationales ?**

#### **3.1 - Les limites aux organisations intergouvernementales :**

- *Prépondérance des Etats :*

La légitimité d'une action collective s'affronte à la légitimité de chaque pays d'adopter et de mener sa propre politique. C'est le problème de non-ingérence que revendique chaque pays menacé par une organisation internationale.

L'intervention n'est normalement possible que lorsque : la paix internationale est mise en péril ; un pays en fait la demande ; les droits de l'homme sont violés.

Au niveau de la justice internationale, la CIJ ne peut imposer son jugement à qui refuse de la reconnaître.

Tout système d'association ne vaut que s'il y a partage d'intérêts. Du moment que des conflits d'intérêts s'installent, l'organisation en question n'a plus aucun sens. C'est l'intérêt national qui prime.

- *Des organisations internationales tributaires des Etats pour au moins trois motifs :*

- le droit de veto de cinq membres du conseil de sécurité de l'ONU limite son efficacité
- les cotisations sont un moyen de pression pour freiner une organisation internationale
- l'instrumentalisation des organisations internationales par les Etats les plus puissants est le véritable fondement de l'adhésion à une instance internationale. Ex : l'OTAN, instrument des E-U face à l'expansion communiste

Ainsi, à travers les organisations intergouvernementales, on retrouve les inégalités de pouvoir et les luttes d'intérêts plus ou moins masquées par des missions internationales. Du fait de ces déviations et des limites d'action évoquées plus haut, de nouvelles structures se sont développées : les ONG.

### **3.2 - La souveraineté des Etats battue en brèche**

La remise en cause du principe de souveraineté a commencé avec la naissance du droit humanitaire et du droit de la guerre, surtout avec la convention de Genève de 1949. Elle est liée à la notion de “ violence légitime ”, c’est-à-dire d’une violence légitimée par un système de règles objectives (plutôt morales) désignant les comportements autorisés. Ex : usage de la violence pour le maintien de la paix.

L’Etat est normalement le garant des droits de l’homme et de la paix sur son territoire puisqu’il a pour fonction de protéger les habitants et de les faire cohabiter, et d’assister les plus démunis. Quand une organisation internationale intervient aujourd’hui, c’est parce que l’Etat ne remplit plus ces rôles. La “ raison d’Etat ” se trouve enfin limitée par la délégation de compétences (notamment du droit de guerre aux Nations Unies voire à l’OTAN).

### **3.3 - Evolution et perspectives des ONG**

Les ONG doivent tendre à s’associer de plus en plus avec les Etats pour des raisons d’infrastructures et de moyens, de complémentarité ou de renfort technique et humain. Le risque est que les belligérants les assimilent aux forces armées. Cette association est aussi motivée par la concurrence des organisations intergouvernementales qui interviennent dans les mêmes types de missions. Leur efficacité tient aussi à leur professionnalisation qui leur permet d’adopter une organisation libérale plus efficace et de dégager davantage de fonds.

Les ONG auront certainement une place croissante sur la scène internationale pour deux autres motifs : d’une part l’évolution du type de conflits modernes n’autorise pas légalement l’intervention d’un Etat étranger (principe de non-ingérence) ; le poids médiatique explique aussi leur prise d’importance dans les décisions d’intérêt global, soit en tant que consultant technique, soit en tant que dénonciateur d’un drame humain ou écologique.

## **Conclusion :**

Les organisations internationales incluent des membres et des objectifs si disparates que leur fonction ne remplacera jamais les Etats eux-mêmes. Elles ne sont pas là pour résoudre les conflits (sauf cas graves), mais pour rendre les politiques nationales mutuellement conciliables, pour donner une ligne de conduite aux Etats et assurer l’application des règles du jeu. Leur caractère universel ne pourra concerner que les questions d’intérêt général telles que le respect de l’intégrité et des droits de l’être humain. Les enjeux économiques s’inscrivant dans un cadre libéral, ils ne pourront que favoriser les organisations régionales, comme l’UE que nous aborderons dans le prochain cours sur la France et l’Europe.

## GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX SIGLES UTILISES POUR LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

AELE :	association européenne de libre échange
AFTA :	accord de libre échange atlantique
ALCA :	projet de marché commun du continent américain
ALENA :	association de libre échange nord-américain
ANZUS :	traité défensif concernant l'Australie, la Nouvelle Zélande et les Etats-Unis
ASEAN :	association des nations du sud-est asiatique
BERD :	banque européenne pour la reconstruction et le développement
*BIRD :	banque internationale de reconstruction et de développement
CARICOM :	communauté économique des Caraïbes
CCNO :	conseil de coopération nord atlantique (ou COCONA)
CEAO :	communauté économique de l'Afrique de l'Ouest
CEAP :	coopération économique de l'Asie Pacifique (ou APEC)
CED :	communauté européenne de défense
CEE :	communauté économique européenne
CEI :	communauté des Etats indépendants
CICR :	comité international de la Croix-rouge
*CIJ :	cour internationale de justice
*CNUCED :	conférence des Nations unies pour le commerce et le développement
EEE :	espace économique européen
*FAO :	organisation pour l'alimentation et l'agriculture
*FMI :	fonds monétaire international
G7 :	groupe des 7 pays les plus industrialisés (ou G8, par l'inclusion de la Russie)
GATT :	accord général sur les tarifs et le commerce
*HCR :	haut commissariat aux réfugiés
MERCOSUR :	marché commun du Cône sud de l'Amérique Latine
MSF :	médecins sans frontières
OCDE :	organisation pour la coopération et le développement économique
OEA :	organisation des Etats américains
OIF :	organisation internationale de la francophonie
*OMC :	organisation mondiale du commerce
*OMS :	organisation mondiale de la santé
ONG :	organisation non-gouvernementale
*ONU :	organisation des Nations unies
OPEP :	organisation des pays exportateurs de pétrole
OSCE :	organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (ex-CSCE)
OTAN :	organisation du traité de l'Atlantique nord
OTASE :	organisation du traité de l'Asie du Sud-Est
OUA :	organisation de l'unité africaine
PAC :	politique agricole commune
PECO :	pays d'Europe centrale et orientale
PESC :	politique étrangère de sécurité commune
PVD :	pays en voie de développement = PED (pays en développement) = PMA (pays les moins avancés)
SDN :	société des nations
*TPI :	tribunal pénal international
UE :	union européenne
UEM :	union économique et monétaire
UEO :	union de l'Europe occidentale
*UNESCO :	organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
*UNICEF :	fonds des Nations unies pour l'enfance

*\* Organes et institutions spécialisées des Nations Unies*

[Page précédente](#)

[Menu principal](#)

[Sommaire](#)